Niveau(x) d'enseignement: ? Numéro EDUQ : 8970203
Centre d'intérêt: 610

Langevin, Louise.

Consultation sur l'aide à l'apprentissage : rapport / réd. par Louise Langevin pour le Comité sur l'aide à l'apprentissage, Collège de Saint-Jérôme. -- [Saint-Jérôme] : Le Collège, 1988.
64 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): College de Saint-Jérôme. Comité sur l'aide à l'apprentissage

Descripteur(s): Difficulté d'apprentissage * Aide pédagogique individuelle * Echec scolaire * Abandon scolaire * Prévention de l'échec * Opinion de l'enseignant * Plan de travail * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le College de Saint-Jérôme a mené en avril 1988 une consultation sur l'aide à l'apprentissage dont les résultats devraient mener à l'élaboration d'un plan d'action dans la perspective de la formation fondamentale. Outre cet objectif, la consultation devait recueillir les opinions et les suggestions des intervenants du college et dégager un consensus sur les points présentés. Dix-neuf points ont recueilli l'adhésion de plus de 70% des répondants. Quatre points portent sur l'information et le contact avec l'étudiant, dont la nécessité de poser des conditions à l'étudiant à risque. Cinq propositions touchent les échecs et l'abandon, dont l'obligation pour l'étudiant de rencontrer son professeur avant l'abandon et des rencontres entre professeurs et l'a.p.i. aux sujets d'étudiants en situation d'échec. D'autres suggestions portent sur les moyens d'aide à l'apprentissage et les mesures institutionnelles.

Type de document: r

EDUQ
8970203

Collège de Saint-Jérôme

Consultation sur l'aide à l'apprentissage
Rapport

Rédigé par Louise Langevin
pour le Comité sur l'aide à l'apprentissage

Octobre 1988

COMITÉ SUR L'AIDE À L'APPRENTISSAGE
COMPOSITION DU COMITÉ

Madame Danielle Blondeau
Professeure
Département de français

Monsieur Paul Bourbeau
Directeur des Services pédagogiques

Monsieur Philippe Brosseau
Conseiller d'orientation
Service de consultation

Monsieur Jean-Claude Deschênes
Adjoint au développement pédagogique
Direction des Services pédagogiques

Monsieur Michel Forest
Professeur
Département de Biologie

Monsieur Claude Jacob
Coordonnateur à l'organisation scolaire
Direction des Services pédagogiques

Monsieur Jean-Luc Lavoie
Aide pédagogique individuel
Service de l'Aide pédagogique individuelle

Monsieur Yvan Plante
Professeur
Département des Techniques d'éducation spécialisée

Table des matières

Introduction 2

Chapitre 1- Mandat, objectifs et activités du comité sur l'aide à l'apprentissage 4

Mandat du comité 4

Objectifs de travail du comité 4

Les activités du comité sur l'aide à l'apprentissage 5

1-Inventaire des démarches déjà entreprises dans les départements 5

2- Inventaire des services offerts par le service de l'Aide Pédagogique Individuelle et le service d'Orientation 6

3-Suivi des dossiers prioritaires concernant l'aide à l'apprentissage 7

4-Identification et analyse des diverses opérations du cheminement et de la démarche de l'étudiant, et formulation d'hypothèses 8

Chapitre 2-Caractéristiques des répondants et analyse des résultats, commentaires et suggestions 10

Point 1Information aux clientèles potentielles 12

Point 2- Admission 15

Point 3-Inscription 19

Point 4-Fabrication des horaires 20

Point 5-Entrée des étudiants au collège 22

Point 6-Cheminement des étudiants 24

Point 7- Analyse des résultats scolaires 37

Point 8- Le projet APPUI 39

Point 9- Centre d'aide à l'apprentissage du français 42

Point 10- La recherche sur l'apprentissage 43

Chapitre 3-Synthèse des résultats et points de consensus 50
Principaux points faisant l'objet de l'adhésion de 70 à 89% des répondants 55

Chapitre 4-Hypothèse d'orientation d'un plan d'action 58
Grandes orientations d'actions 59
Actions à court terme 59
Actions à moyen terme 60
Actions à long terme 61
PLAN D'ACTION 62

Conclusion 64

Introduction

Depuis quelques années déjà, tous les collèges, dont celui de St-Jérôme, se sont dotés d'une politique d'évaluation des apprentissages et s'intéressent particulièrement à la formation fondamentale. La question de l'aide à l'apprentissage et les problèmes soulevés par les abandons et les échecs sont liés de près à la formation fondamentale, et c'est dans cette optique qu'il faut envisager le problème.

Ce rapport présente l'analyse des résultats de la consultation sur l'aide à l'apprentissage qui a eu lieu en avril 88 au collège. Cette consultation a constitué l'aboutissement logique des travaux du comité sur l'aide à l'apprentissage, comité qui a siégé à partir de novembre 86 jusqu'en avril 88. Ce comité a décidé de procéder à une vaste consultation auprès de tous les intervenants[1] du collège et s'est orienté vers une formule précise de questions présentées sous forme de propositions.

Choix du type de consultation

Précisons que la formulation des recommandations, questions ou propositions ainsi que l'échelle de réponses ont été conçues en vue d'obtenir des prises de positions claires, en terme d'appui ou non des propositions. Les questions ont été formulées en termes d'affirmations de principes ou d'actions afin de faire réagir le répondant qui devait ensuite préciser sa position. Il avait le choix entre "entièrement d'accord" s'il était presqu'inconditionnellement favorable à la proposition; "d'accord" s'il y était favorable tout en insistant sur certaines conditions de réalisation; "partiellement d'accord" s'il ne rejetait pas la proposition mais présentait des objections d'importance, c'est-à-dire en rapport avec une bonne partie de l'énoncé; et "pas d'accord" s'il était vraiment en désaccord avec la proposition. Cette formulation et cette échelle de réponses visaient à délimiter clairement les positions et à éviter les positions "centristes" inutiles pour aider à l'élaboration d'un plan d'action.

La place réservée aux "commentaires ou suggestions" avait été prévue pour l'explicitation des points de vue ou des objections afin d'élargir la réflexion sur chacune des propositions car, de prime abord, la majorité d'entre elles n'appelait pas la critique mais l'approbation simple ("qui n'est pas pour la vertu?" a demandé ironiquement un répondant) . Les commentaires et les suggestions ont revêtu par le fait même une grande importance et vont servir à alimenter les démarches des personnes et des comités mandatés pour la réalisation des actions contenues dans le plan présenté au dernier chapitre de ce rapport.

---

[1] Dans ce document, lorsqu'il y a lieu, l'emploi du masculin désigne également les hommes et les femmes.

Objectifs poursuivis par la consultation

Dans la présentation de la consultation, on pouvait lire le paragraphe suivant: "Cette consultation devrait permettre l'élaboration d'un plan d'action car les réponses analysées indiqueront sur quelles actions l'accent doit être mis et à quelles autres il faut donner de l'espace pour l'expérimentation. Les résultats de cette consultation devront entraîner l'émergence d'un plan d'action à court, moyen et long terme, toujours dans la perspective de la formation fondamentale. **Le collège est prêt à consentir des efforts réels pour orienter les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action dans les prochaines années.**

Les objectifs sont donc clairs:

1-obtenir les opinions et suggestions des intervenants du collège
2-dégager un consensus clair sur les divers points présentés
3-établir un plan d'action

Ces trois objectifs ont constitué chacun des 3 chapitres suivants:
chapitre 2 -**Analyse des résultats, commentaires et suggestions**
chapitre 3-**Synthèse des résultats et points de consensus**
chapitre 4-**Plan d'action**

Mais il a fallu d'abord décrire le mandat, les objectifs et les activités du comité sur l'aide à l'apprentissage, et c'est l'objet du chapitre premier.

Chapitre 1er

Mandat, objectifs et activités du comité sur l'aide à l'apprentissage

Mandat du comité

Dans un document de travail daté d'octobre 86 et intitulé «Les objectifs des services pédagogiques 1986-87», la DS.P. décrit ainsi l'objectif II : «**Procéder à une analyse des conditions et des moyens d'aide à l'apprentissage mis en place au collège de St-Jérôme**» car «il est essentiel que les départements et les services se concertent pour soutenir les étudiants dans leur cheminement d'apprentissage».

Selon la mission même du collège et pour promouvoir des interventions pédagogiques de qualité, il fallait procéder à l'inventaire des activités actuelles et consulter les intervenants du milieu sur les mesures à prendre à court et à moyen terme. C'est le rôle qui a été dévolu dès septembre 86 au comité sur l'aide à l'apprentissage dont les membres représentent la D.S.P., les services d'orientation, l'API, le registrariat, la recherche, le Service d'éducation aux Adultes, et les enseignants. Ce comité a donc fait l'examen des conditions générales de l'apprentissage au cégep pour tous les étudiants et de la situation particulière des étudiants en difficulté.

Le comité a toujours été très conscient qu'il n'est ni le premier ni le seul à s'intéresser à la question de l'aide à l'apprentissage. Il suffit de considérer les nombreuses initiatives formelles ou informelles provenant des enseignants, pour y trouver la preuve de leur grand intérêt pour la question de l'apprentissage qui débute d'abord et avant tout dans la relation professeur-étudiant. C'est pourquoi, le comité a inventorié au préalable toutes les démarches réalisées dans les différents départements. Ces démarches se révèlent toutes très valables mais leur multiplicité et leur diversité soulèvent la question de la concertation entre tous les intervenants et tous les services. C'est la raison même de la consultation effectuée en avril 88 auprès des intervenants du milieu collégial.

Objectifs de travail du comité

Chargé d'un tel mandat, le comité s'est fixé comme objectif de réfléchir à trouver des moyens pour améliorer la qualité de la formation en général, et celle de l'aide aux étudiants en difficulté, en particulier. Afin qu'il soit le plus

représentatif possible des différentes instances concernées par l'apprentissage, on a composé le comité ainsi: 2 cadres des services pédagogiques, 1 a.p.i, 1 cadre du registrariat, 1 représentant du service d'orientation, et 3 professeurs. Pour tenter d'atteindre l'objectif d'amélioration de l'aide à l'apprentissage, plusieurs activités ont été réalisées, activités dont nous présentons une synthèse dans le point suivant.

Les activités du comité sur l'aide à l'apprentissage

1-Inventaire des démarches déjà entreprises dans les départements

Dans un rapport daté de septembre 87, le comité a regroupé les entreprises des départements par «catégories d'entreprises». Sept grandes catégories ont été retenues:

a-*Rencontres individuelles et tutorat*:
cette catégorie regroupe le monitariat en langues, l'encadrement des allophones en francais, l'aide individuelle pour les échéanciers, l'accompagnement, la consultation, les bilans de fin de session.

b-*Rencontres de groupes*:
cette catégorie regroupe les informations sur les programmes, leurs objectifs et les activités qui y sont reliées, ainsi que la supervision de groupe.

c-*Tests et outils de dépistage*:
cette catégorie regroupe les tests en francais, les tests de classement en langue et de pré-admission dans certaines techniques.

d-*Cours d'appoint et cours en méthodologie du travail intellectuel*:
cette catégorie regroupe les cours en francais, chimie, physique et mathématiques, ainsi qu'un cours complémentaire en méthodologie.

e-*Expériences pédagogiques diverses visant à aider l'étudiant dans sa formation*:
cette catégorie regroupe l'utilisation de la documentation, les activités sur le terrain, l'immersion à l'étranger, les laboratoires supplémentaires, les stages spéciaux, le support concerté des étudiants en difficulté dans certains départements, l'affichage de la disponibilité, les conférences, les visites, la concertation pour un environnement favorisant l'apprentissage...

f-*Productions:*
cette catégorie regroupe divers guides de méthodologie et de travaux pratiques, des événements spéciaux, et des productions étudiantes en art ou en lettres.

g-*Modèles de collaboration départements-services:*
cette catégorie comprend les recours individuels à l'Aide pédagogique, les rencontres entre professeurs de disciplines différentes, le suivi des étudiants à l'aide d'une fiche mise-à-jour par l'A.P.I. et les professeurs.

2- Inventaire des services offerts par le service de l'Aide Pédagogique Individuelle et le service d'Orientation

a-*Le service de l'Aide Pédagogique Individuelle*

Depuis quelques années ce service a mis sur pied une variété de modalités d'encadrement et de support pédagogique dont les principaux se regroupent ainsi;

-Ateliers sur le stress aux examens, prise de notes, organisation du temps...

-Rencontres d'information auprès des nouveaux étudiants sur le régime pédagogique, les exigences du métier d'étudiant et l'information scolaire.

-Identification des étudiants à risque.

-Diminution du nombre de cours à suivre pour certains étudiants.

-Suivi des étudiants touchés par l'article 33.

-Suivi pédagogique en collaboration avec les départements et/ou les professeurs.

-"Counselling " pédagogique.

-Suivi pédagogique des groupes-cibles en sciences, mathématiques et français.

b-*Le service d'Orientation*

Actuellement, la majorité des interventions de ce service sont de l'ordre de la consultation individuelle (orientation 9/10 et psychologie 1/10) et, depuis 3 ans, peu d'activités de groupes ont fonctionné, faute de participants.

La consultation individuelle concerne l'aide à l'apprentissage (90% des demandes) liée au choix d'orientation ou à une difficulté ayant une incidence déterminante sur l'apprentissage.Les types de demandes concernent l'actualisation des études, le choix à faire, à changer, ou à poursuivre, et l'entrée sur le marché du travail.

La consultation collective compte pour 10% des demandes qui proviennent de professeurs ou d'étudiants et touche des thèmes comme le suicide, le "burn out", la relaxation, le harcèlement sexuel, la connaissance de soi, etc.

Selon la disponibilité plus ou moins grande laissée par les entrevues individuelles, le service d'orientation offre de l'aide indirecte qui se traduit par de l'intervention communautaire ou de l'intervention de développement. La première concerne la participation à des semaines thématiques ou à des comités d'analyse. La deuxième forme d'intervention, dite de "développement", concerne la recherche sur des thèmes spécifiques (ex: difficulté en sciences).

3-Suivi des dossiers prioritaires concernant l'aide à l'apprentissage

a-*Le Centre d'aide à l'apprentissage du français*

Suscité par le département de français, ce projet a pour objectif l'évaluation des effets sur l'apprentissage de l'utilisation du logiciel EGAPO, dans le cadre du cours d'appoint en français. Au mois de mai, le comité a reçu un rapport final d'une première étape de l'expérimentation qui s'avère très prometteuse et qui sera poursuivie l'année prochaine.. Parallèlement à cela, le département projette la mise sur pied d'un centre d'aide à l'apprentissage du français. Les deux projets sont décrits au point 9 page 18 de l'annexe intitulée «Consultation» , et ont fait l'objet de quelques questions.

b-*Les cours d'appoint en sciences*

Le comité de travail sur les cours d'appoint en chimie(202-111), physique (203-111), et mathématiques (202 211 et 201-311) a remis un rapport à la D.S.P. en décembre 87. Le mandat du comité était de "réfléchir sur les difficultés d'apprentissage des étudiants admis avec appoint(s), sur les conditions dans lesquelles ils pourraient le mieux cheminer, et sur des modèles

b-*Le service d'Orientation*

Actuellement, la majorité des interventions de ce service sont de l'ordre de la consultation individuelle (orientation 9/10 et psychologie 1/10) et, depuis 3 ans, peu d'activités de groupes ont fonctionné, faute de participants.

La consultation individuelle concerne l'aide à l'apprentissage (90% des demandes) liée au choix d'orientation ou à une difficulté ayant une incidence déterminante sur l'apprentissage.Les types de demandes concernent l'actualisation des études, le choix à faire, à changer, ou à poursuivre, et l'entrée sur le marché du travail.

La consultation collective compte pour 10% des demandes qui proviennent de professeurs ou d'étudiants et touche des thèmes comme le suicide, le "burn out", la relaxation, le harcèlement sexuel, la connaissance de soi, etc.

Selon la disponibilité plus ou moins grande laissée par les entrevues individuelles, le service d'orientation offre de l'aide indirecte qui se traduit par de l'intervention communautaire ou de l'intervention de développement. La première concerne la participation à des semaines thématiques ou à des comités d'analyse, La deuxième forme d'intervention, dite de "développement", concerne la recherche sur des thèmes spécifiques (ex: difficulté en sciences).

3-Suivi des dossiers prioritaires concernant l'aide à l'apprentissage

a-*Le Centre d'aide à l'apprentissage du français*

Suscité par le département de français, ce projet a pour objectif l'évaluation des effets sur l'apprentissage de l'utilisation du logiciel EGAPO, dans le cadre du cours d'appoint en français. Au mois de mai, le comité a reçu un rapport final d'une première étape de l'expérimentation qui s'avère très prometteuse et qui sera poursuivie l'année prochaine.. Parallèlement à cela, le département projette la mise sur pied d'un centre d'aide à l'apprentissage du français. Les deux projets sont décrits au point 9 page 18 de l'annexe intitulée «Consultation» , et ont fait l'objet de quelques questions.

b-*Les cours d'appoint en sciences*

Le comité de travail sur les cours d'appoint en chimie(202-111), physique (203-111), et mathématiques (202-211 et 201-311) a remis un rapport à la D.S.P. en décembre 87. Le mandat du comité était de "réfléchir sur les dfficultés d'apprentissage des étudiants admis avec appoint(s), sur les conditions dans lesquelles ils pourraient le mieux cheminer, et sur des modèles

de cheminement. " Les propositions de ce comité ont été approuvées par l'ensemble des professeurs de sciences et maths lors d'une consultation générale. Il n'y a pas eu lieu de recommencer le processus de la consultation au niveau du collège et les propositions ont été acheminées à la D.S.P., qui verra à les mettre en application.

c-*Le cours complémentaire "Méthodologie du travail intellectuel"*

Ce cours, élaboré par Bernard Dionne, constitue une mesure particulière d'aide à l'apprentissage offerte en complémentaire, et s'avère un outil privilégié de travail sur la formation fondamentale. Le comité sur l'aide à l'apprentissage a profité de la consultation pour demander un avis sur ce moyen d'aide aux étudiants en difficulté, moyen que plusieurs départements ont utilisé jusqu'à présent.

d-*Le projet APPUI*

Ce projet originant d'un groupe de professeurs de deux départements, s'adresse aux nouveaux étudiants présentant de grands risques de difficulté d'apprentissage, et équivaut à une propédeutique d'une session. Le comité sur l'aide à l'apprentissage a pris connaissance de ce projet et a demandé à l'ensemble des intervenants de se prononcer sur certaines propositions. En page 16 de l'annexe "Consultation", une description plus détaillée du projet est présentée préalablement à quelques questions sur le sujet.

4-Identification et analyse des diverses opérations du cheminement et de la démarche de l'étudiant, et formulation d'hypothèses

Le comité a convenu de réfléchir sur les pratiques du collège en terme d'avantages et d'inconvénients concernant l'étudiant, à partir de l'information qu'il reçoit en secondaire V jusqu'à sa certification du collège 2 ou 3 ans plus tard. L'analyse de ces diverses opérations a permis de faire ressortir les situations problématiques reliées à l'apprentissage et de se poser des questions sur les pratiques actuelles. Dans un rapport daté d'octobre 87, le comité présente les opérations sur lesquelles il a réfléchi. Ces opérations ont été regroupées sous 7 grands thèmes:

- Information aux clientèles potentielles
- Admission
- Inscription
- Fabrication des horaires
- Entrée des étudiants au collège

•Cheminement d'apprentissage (plan de cours, calendrier scolaire,évaluation,abandon,échec,article 33)
•Analyse des résultats scolaires

Après avoir analysé les problématiques reliées aux diverses opérations comprises dans le cheminement de l'étudiant, le comité a formulé des hypothèses susceptibles de répondre aux questions soulevées. De ces hypothèses a émergé le contenu de la consultation auprès de la communauté collégiale.

Chapitre 2-

Caractéristiques des répondants et analyse des résultats, commentaires et suggestions

Dans ce chapitre nous décrivons d'abord la composition du groupe des personnes ayant répondu à la consultation; nombre et provenance constituent les caractéristiques prises en note.

Ensuite, nous nous proposons de dégager l'ensemble des réactions aux différentes questions de la consultation à partir du regroupement des réponses selon les 4 niveaux prévus dans le formulaire. En effet, si les résultats bruts, en termes de pourcentages, revêtent une importance primordiale dans l'établissement d'un consensus autour d'un plan d'action, les suggestions, commentaires et questions n'en comportent pas moins un contenu riche et inspirateur pour ce même plan d'action. Nous examinerons donc, dans les pages qui suivent, chaque question sous l'angle des réflexions et propositions qu'elle a suscitées chez les intervenants du collège ayant répondu à la consultation du mois d'avril 88. Il est à noter que les pourcentages ont été comptés à partir du nombre de réponses à chaque question, nombre qui varie de 50 à 77, et que les "sans réponse" n'ont pas été comptabilisés. Plusieurs commentaires des répondants ont été cités textuellement afin de ne pas trahir leurs auteurs, tandis que d'autres qui se ressemblaient, ont été regroupés et reformulés.

Description des répondants

Nombre total: 77 sur un nombre de questionnaires envoyés de 301: **taux de réponses de 25.5%**

Nombre de répondants non-enseignants: **9 sur 31** à qui on a envoyé le sondage soit un taux de représentation de 29%

Nombre de répondants enseignants: **68 sur 270** à qui on a envoyé le sondage soit un taux de représentation de 21.1%

Nombre total de départements: **20** sur un total de 22 (incluant le pavillon Mont-Laurier)

Nombre de départements "général": **10** sur un total de 11

Nombre de départements "professionnel": **9** sur un total de10

Répartition des répondants selon les départements:

Départements "professionnel":

Techniques de gestion de bureau: 1 sur 7

Techniques administratives: 1 sur 8

Techniques de laboratoire médical: 2 sur 7

Techniques d'éducation spécialisée: 12 sur 19

Techniques infirmières: 9 sur 32
Techniques de services de garde: 2 sur 9
Techniques d'informatique: 3 sur 5
Techniques de matériaux composites: 1
Electrotechnique: 1 sur 11

Total: 32 enseignants sur un total de 99 répartis dans 9 départements du secteur 'professionnel'

Départements "général":
Arts-cinéma: 1 sur 10
Biologie: 4 sur 7
Chimie: 1 sur 5
Education physique: 2 sur 12
Français: 7 sur 18
Langues: 3 sur 6
Mathématiques: 3 sur 14
Philosophie: 4 sur 15
Psychologie: 3 sur 5
Sciences sociales: 6 sur 14

Total: 34 enseignants sur un total de 106 répartis dans 10 départements du secteur 'général'

Pavillon de Mont-Laurier: 2 sur 23

Répartition des répondants selon les services:

Aide pédagogique individuelle (API): 3
Service de l'éducation aux adultes: 1
Bibliothèque: 1
Service de la recherche-développement: 3
Registrariat: 1

Total: 9 personnes réparties dans 5 services

Les chiffres présentés ici ne sont qu'approximatifs étant donné qu'un certain nombre d'intervenants du collège sont absents pour diverses raisons (congés de maladie, mise-en-disponibilité, travail à l'extérieur) , et n'ont donc pas pu recevoir le questionnaire distribué dans chaque casier.

Cependant on peut conclure que le taux de répondants de 25.5% est suffisant et donc significatif selon les règles statistiques. Il y a suffisamment de répondants représentant proportionnellement chaque catégorie d'intervenants, pour pouvoir affirmer que les réponses constituent de bons indicatifs de l'opinion de l'ensemble de la population des intervenants du collège.

Analyse des résultats, des commentaires et des suggestions

Point 1: Information aux clientèles potentielles

Actuellement le collège, par le biais d'un prospectus, par des rencontres avec les professionnels en orientation scolaire des écoles secondaires, par des rencontres d'information dans les écoles et à l'occasion de la soirée «Portes ouvertes», concentre son information sur les programmes et les services ainsi que sur les conditions générales d'admission. A la suite de sa réflexion sur l'aide à l'apprentissage, le comité a formulé les propositions suivantes:

1.1:Pour les clientèles potentielles, il faut orienter davantage l'information sur les conditions de réussite de l'apprentissage au cégep.

44.4% des répondants étaient **entièrement d'accord** avec cette proposition. Parmi les commentaires revenait régulièrement l'importance que les étudiants sachent à quoi s'attendre, ne soient pas pris au dépourvu et prévoient devoir travailler pour réussir. On insiste pour démontrer l'importance du français, «condition de base pour réussir». On va même jusqu'à suggérer de décrire aux aspirants cégépiens le régime pédagogique qui prévoit une heure d'étude par heure de cours afin de décourager ceux qui travaillent plus de 10 heures par semaine. Le principe de donner la priorité aux études sur le travail à l'extérieur devrait être clairement exposé aux futurs étudiants à l'occasion de cette information.

38.9% des répondants se déclarent **d'accord** avec cette proposition sensiblement pour les mêmes raisons que les premiers mais avec quelques réserves. Certains posent la question des étudiants venant des autres régions, d'autres expliquent que, d'après leur expérience, les étudiants du secondaire désirent surtout des informations sur le programme et les pré-requis, et d'autres encore souhaitent que cette sensibilisation se fasse dès le début du secondaire. Un professeur écrit que la condition de réussite «banale et invérifiable» est de «vouloir apprendre le plus de choses possible», tandis qu'un autre demande si les conditions de réussite de l'apprentissage au cégep ont été clairement identifiées.

15.3% des répondants sont **partiellement d'accord** avec la proposition parce, que selon eux, l'information sur les programmes et services est prioritaire et que, dans les conditions de réussite, entre une grande part de motivation et d'intérêt général difficile à mesurer.

1 professeur **pas d'accord** précise qu'il faut attirer le plus d'étudiants possible à moins que l'on décide de faire de l'élitisme.

En conclusion à cette proposition on peut déduire qu'une grande partie des répondants (83.8%) est favorable au principe d'informer les clientèles sur les conditions de réussite au collège et dans chacun des programmes, mais qu'une opérationnalisation va exiger de définir le plus clairement possible ces conditions selon toutes les dimensions de l'apprentissage en soi et des règles institutionnelles.

1.2:Dans le but de favoriser une meilleure préparation à l'apprentissage des futures clientèles, il faut créer des liens entre professeurs du secondaire et professeurs du cégep.

26.4% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition car ils y voient les avantages suivants: plus de cohérence, cela permettrait d'établir une continuité dans l'évolution des connaissances et de prendre les étudiants là où ils sont, de savoir ce qui se fait au secondaire et de mieux préparer les étudiants du secondaire pour le cégep. On suggère que ces rencontres aient lieu à chaque session, par concentration, et que le collège procure à chaque département les programmes du niveau secondaire et les volumes utilisés dans les principales disciplines.

40.3% des répondants sont **d'accord** pour des échanges surtout pour les matières fondamentales ou au moins au niveau des pré-requis qu'il faudrait préciser et vérifier. On veut des rencontres avec des objectifs précis de partage sur les méthodes pédagogiques et le travail des étudiants, mais également pour maths, francais, biologie, physique, chimie. Un répondant se demande où prendre le temps et un autre soupire sur le travail en perspective.

15.3% des répondants sont **partiellement d'accord,** pour certaines disciplines seulement, ou parce qu'ils attribuent la responsabilité aux a.p.i., ou encore parce qu'ils trouvent la charge déjà lourde, ou parce que l'expérience a déjà été tentée en français et qu'il est difficile d'assurer un suivi, ou même parce que, selon certains, «il faudrait d'abord définir le niveau des études collégiales».

29.2% des répondants ne sont **pas d'accord** parce qu'il jugent que les a.p.i sont en excellente position pour réaliser la tâche, que les rencontres entre comités pédagogiques et conseillers pédagogiques sont préférables et surtout, qu'il ne faut pas créer des structures artificielles qui vivront difficilement.

En conclusion à cette proposition on peut affirmer qu'elle n'attire pas l'adhésion inconditionnelle de la grande majorité même si 66.7% sont d'accord en principe avec elle. Les critiques qu'elle provoque nous permettent de considérer l'éventualité des liens entre professeurs des deux niveaux avec

beaucoup de circonspection et de ne l'appliquer que selon les demandes et les projets présentés.

1.3: Pour mieux rejoindre les clientèles éventuelles et centrer davantage sur les conditions d'apprentissage, il faut utiliser les moyens suivants:

A-organiser des rencontres entre étudiants du secondaire et étudiants du cégep;

20.8% des répondants sont **entièrement d'accord** car ils considèrent que les étudiants sont les meilleurs informateurs possible puisqu'ils sont objectifs, s'avèrent très crédibles pour leurs pairs, et parlent le même langage. On suggère des rencontres dans le cadre d'activités culturelles et sportives, ou la possibilité pour les étudiants du secondaire d'assister à des cours lors d'une journée «Portes ouvertes». Par ailleurs, le département de Techniques Infirmières signale qu'il organise à chaque année une rencontre entre nouveaux-nouvelles et 2-3 étudiant(e)s anciens-nes, et ce, avec beaucoup de profit.

45.8% des répondants sont **d'accord** pour les mêmes raisons mais avec des réserves concernant le choix et la préparation des étudiants du cégep ou en suggérant d'utiliser des finissants du collège déjà inscrits à l'université ou sur le marché du travail. Un répondant rapporte qu'une expérience a déjà été tentée à la polyvalente St-Jérôme et que les étudiants du secondaire ont été très satisfaits, mais qu'on ne peut évaluer les résultats en termes d'efficacité.

16.7% des répondants sont **partiellement d'accord** en invoquant les critères de sélection à définir et le fait que cela regarde davantage les étudiants.

13.9% ne sont **pas d'accord**; ils qualifient la démarche d'inutile et d'artificielle et questionnent sur les buts, les modalités et les résultats escomptés.

En conclusion, on peut déduire que l'utilisation d'un tel moyen pour centrer l'information sur les conditions d'apprentissage est considérée positivement par plus de 66% des répondants, mais qu'il faudra tenir compte des écueils prévisibles en préparant soigneusement les rencontres entre les étudiants des deux niveaux.

B: produire un vidéo d'information sur le collège.

26.4% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition et **37.5%** sont **d'accord**. Si on est d'accord avec cette mesure, on désire cependant qu'elle réponde à certaines exigences. Il faudrait y mettre en évidence le rôle actif que doit jouer l'élève dans sa démarche d'apprentissage et les diverses formes de support disponibles au collège. Il faudrait que ce soit un vidéo de témoignages et non pas uniquement un outil de promotion. L'élaboration de ce vidéo devrait se faire après une analyse des besoins des clientèles et son utilisation devrait être couplée d'échanges et de discussions.

16.7% des répondants sont **partiellement d'accord** et **15.3%** ne sont **pas d'accord** en raison de l'impact moins fort car il n'y a pas de contact et le contact personnel est plus important car «rien ne vaut les vraies personnes». Il faudrait un vidéo par programme, selon certains, et d'ailleurs un vidéo est peu représentatif du vécu, selon d'autres.

En conclusion, on peut retenir que si 63.9% des répondants sont foncièrement d'accord pour que le collège produise un vidéo, ce n'est pas sans se méfier de sa représentativité, de son actualité et de la pertinence de son contenu, autant de critères dont il faudra tenir compte advenant son élaboration.

Lequel des deux moyens serait à privilégier ? sur un total de 73 répondants, 31, soit 42.4% choisissent les rencontres d'étudiants; 32, soit 42.4% choisissent le vidéo; 5, soit 7.1% «choisissent» les 2 moyens; et 5, soit 7.1% ne répondent pas. Il est évident ici qu'aucun des moyens proposés n'a de préséance sur l'autre pour la majorité des répondants. On voit ici que le moyen ne revêt pas autant d'importance que le principe sous-jacent qui était présenté au numéro 1.1, puisque 83% des répondants l'appuyaient. Pour les intervenants du collège, ce qui importe, ce n'est pas surtout le moyen, mais plutôt le principe d'informer correctement les clientèles potentielles sur les conditions de réussite au collège.

Point 2- Admission

Le comité a défini l'admission comme «l'autorisation donnée à un individu de s'inscrire à un programme de formation». Le collège participe aux trois tours du SRAM et admet conditionnellement des élèves faibles en établissant un contrat avec eux. Concernant le dépistage des étudiants à risques et l'assistance à leur accorder ainsi que l'encadrement général de tous les étudiants, le comité a émis quelques propositions.

2.1-identification des étudiants à risques.

Le meilleur outil à utiliser pour le dépistage des étudiants à risques est le dossier scolaire antérieur (moyenne pondérée des notes au secondaire).

25% des répondants se disent **entièrement d'accord** avec cette affirmation , précisant qu'il faut une attention particulière au français et aux mathématiques et qu'un dossier faible en sciences-mathématiques au secondaire est garant d'échec au collégial.

38.9% des répondants se disent **d'accord** avec cette affirmation mais désirent davantage d'informations qu'un simple bulletin, soit une évaluation écrite du professeur précédent, soit une description des activités parascolaires du jeune pour voir si son intérêt est réel, ou même un relevé par programme des causes fréquentes d'échecs. Un professeur écrit qu'on peut les dépister...mais que faire après ? tandis qu'un autre pose la question «pourquoi les prend-on ? pour obtenir davantage de ressources financières ?».

33.3% des répondants sont **partiellement d'accord** car selon eux le dossier antérieur est souvent trompeur puisqu'un étudiant peut changer entre le secondaire et le cégep, le dossier n'étant qu'un des moyens et pas le meilleur. Par ailleurs, on déplore que le dossier n'identifie pas les difficultés d'adaptation ou d'organisation et certains suggèrent qu'on élabore un «test-maison», test qui cernerait les points faibles de l'étudiant et qui serait élaboré selon le programme choisi.

4.2% des répondants ne sont **pas d'accord** avec la proposition initiale et considèrent que le meilleur outil serait un examen d'entrée, différent du test d'admission, qui aurait pour but d'identifier les difficultés d'apprentissage de tous les étudiants. C'est une suggestion analogue à celle du groupe précédent.

En conclusion, 63,9% des répondants considèrent le dossier antérieur comme le meilleur outil prédictif de difficultés d'apprentissage mais demeurent prudents quant à son utilisation exhaustive qui risque d'évacuer des informations plus significatives qu'une simple moyenne qui ne donne aucune indication sur les caractéristiques de l'étudiant. Les 37% peu ou pas d'accord mettent l'accent sur les aspects mêmes qui constituaient de sages réserves chez les autres. Il faut donc prévoir utiliser cet outil de dépistage avec prudence en le complétant avec d'autres données plus significatives.

2.2-Prise de contact avec l'étudiant à risques.

Il faut rendre plus explicites à l'étudiant les divers aspects du contrat qui comporte les obligations qu'il a envers son apprentissage (présences, heures/semaines de travail, limite d'heures de travail à l'extérieur, etc.)

72.2% des répondants sont **entièrement d'accord** et plusieurs souhaiteraient que la pratique du contrat se généralise à l'ensemble des étudiants. On déplore que la sélection des étudiants à risques ignore les cas de difficultés autres qu'académiques. On suggère une grille de sanctions à prendre en cas de non-respect du contrat, une limitation du nombre et du type de cours ainsi que des heures de travail à l'extérieur, de l'aide pédagogique obligatoire, et même un «Guide du métier d'étudiant» original à notre collège. Un professeur propose d'obliger les deux côtés (prof-étudiant) à signer un contrat et ensuite le professeur doit suivre les élèves à risques dans leur apprentissage.

16.7% des répondants sont **d'accord** avec la proposition en spécifiant qu'il faudrait y déterminer l'indice de motivation de l'étudiant et l'informer sur les différences avec le secondaire.

4.2% des répondants sont **partiellement d'accord** sans préciser de raison , et **1.4%** ne sont **pas d'accord** car «tout le monde n'a pas à vivre ces obligations de la même facon».

En conclusion, il se dégage face à cette proposition une attitude favorable d'une très grande partie des répondants (88.9%), ce qui ne surprend pas si on se rappelle que 83% des répondants étaient d'accord pour que l'information (point 1.1) aux clientèles potentielles soit axée sur les conditions de réussite au collégial. Ici aussi on veut que les choses soient claires pour l'étudiant à risques comme pour tous les étudiants en général dès leur entrée au collège afin de maximiser leur réussite.

2.3-Prise de contact avec l'étudiant à risque.

Il est nécessaire de poser des conditions à l'étudiant en risque de difficultés d'apprentissage selon ses résultats observés au dossier scolaire antérieur.

47.2% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette affirmation «en autant que nous ayons des objectifs et des solutions» écrit un des répondants, et que les «conditions soient claires et accessibles à l'étudiant» écrit un autre. Parmi les suggestions on note l'admission à l'essai, un horaire réduit, des rencontres avec l'a.p.i., la fréquentation par l'étudiant des cours d'appoint et de méthodologie, le suivi d'un tuteur, et même l'inscription à un programme préparatoire.

33.3% des répondants sont **d'accord** avec la proposition mais objectent qu'il faut laisser l'étudiant s'adapter au cégep, le confronter à nos réserves, s'ajuster à son cheminement après le début de la session, pourvu que ça l'amène à se sentir «supporté».

18.1% des répondants sont **partiellement d'accord** avec la proposition parce que les conditions peuvent constituer une pression supplémentaire pour l'étudiant et qu'il faut plutôt lui faire comprendre la situation et exiger de lui des rapports sur l'utilisation de son temps et lui accorder plus d'attention.

1.4% ne sont **pas d'accord** sans toutefois émettre de raison.

En conclusion, il est évident que 80.5% des répondants pensent qu'il faut poser des conditions à l'étudiant en risque de difficultés dès son admission au cégep et que ces conditions doivent comporter un surplus d'aide pédagogique et une diminution de la charge de travail afin de donner le plus de chance possible à cet étudiant de progresser et de réussir dans ses études.

2.4-Information aux professeurs.

Il faut, par programme, dresser une liste d'étudiants à pronostic de réussite faible, afin d'informer les professeurs dès le début des cours et ainsi leur permettre d'élaborer rapidement des stratégies d'intervention.

43.1% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition et insistent pour que cela se fasse par programme ou par l'approche-programme pour tous les étudiants dans ce cas; un professeur y voit même la possibilité de se pencher sur les dossiers des élèves doués. Cependant on se demande si les moyens utilisés pour dresser cette liste sont fiables, si on respecte la loi 65, s'il ne faut pas se méfier des préjugés, et l'on souhaite que cette liste donne lieu à des stratégies d'intervention avec des personnes-ressources.

20.8% des répondants sont **d'accord** avec l'idée d'une liste mais questionnent l'aspect de la confidentialité ainsi que «l'effet Pygmalion» bien connu dans le domaine de l'éducation.

20.8% des répondants sont **partiellement d'accord** avec l'idée d'une liste avec les mêmes réserves que ceux qui sont d'accord avec cette liste. Certains demandent que cette liste soit disponible sur demande des professeurs et dans une perspective d'intervention, d'autres veulent que seul l'a.p.i. connaisse cette liste et puisse confirmer celle que les professeurs ne manquent pas de faire en faisant connaissance avec les étudiants en difficulté au cours de la session.

13.9% des répondants ne sont **pas d'accord** avec la proposition car «elle peut biaiser le contact, conditionner le professeur...c'est l'effet Pygmalion...alors qu'il faudrait plutôt inciter l'élève à demander plus de soutien». Un professeur voudrait cette liste «avant la date d'abandon afin de donner la chance au coureur, en l'identifiant, pas en le stigmatisant».

En conclusion, cette proposition n'entraîne pas l"adhésion d"une grande majorité des intervenants puisque même les 64% qui sont d'accord soulèvent les mêmes réserves que ceux qui le sont moins ou pas dutout. Il faut donc en déduire qu'une telle liste n'est pas réalisable dans l'immédiat mais qu'il faudrait instituer d'abord des mesures d'aide concrète avant de songer à signaler officiellement les cas à pronostic de difficultés. D"ailleurs, on peut comparer cette attitude empreinte de réserves avec celle observée au numéro 2.1 où, tout en considérant le dossier scolaire antérieur significatif, on se méfie de ses limites et de l'effet anticipateur inévitable qu'il aurait sur les professeurs.

Point 3-<u>Inscription</u>

Le comité a défini l'inscription comme «l'opération par laquelle un étudiant procède à son choix de cours pour une session donnée». A la suite de ses réflexions concernant l'utilisation du moment de l'inscription pour informer l'étudiant sur les règles inhérentes à la vie collégiale, le comité n'a retenu qu'une proposition.

<u>3.1-Pour parer aux problèmes éventuels liés au travail à l'extérieur, il faudrait fabriquer un outil sur l'organisation du temps permettant de constater rapidement la répartition du temps de l'étudiant. Cet outil pourrait être utilisable par l'a.p.i. au moment même de l'inscription.</u>

34.7% sont **entièrement d'accord** avec cette proposition car on considère le travail à l'extérieur comme une «plaie». L'organisation du temps devrait prévoir le temps de travail et de cours selon une pondération définie et l'a.p.i. devrait imposer des restrictions aux élèves faibles. Un professeur de Techniques Infirmières note que l'outil sur l'organisation du temps serait difficilement réalisable dans son département parce que souvent les étudiant(e)s travaillent sur appel et ont donc un horaire irrégulier.

36.1% sont **d'accord** en alléguant qu'au début, l'étudiant est peu occupé; c'est après quelques semaines de cours qu'il s'engage davantage dans un travail à l'extérieur, ce qui invalide l'instrument du départ. Un professeur insiste pour qu'un tel outil "dénombre les heures de travail pour chaque matière".

16.7% des répondants sont **partiellement d'accord** avec la proposition parce qu'il «faudrait que l'étudiant soit réellement honnête...un peu comme à la douane...et on sait ce qui s'y passe!». On suggère que, après la première session, l'étudiant ne s'inscrive qu'à autant de cours qu'il en a réussi à la session précédente, plus un. Cette mesure inciterait peut-être les étudiants à réaliser qu'ils sont des personnes qui étudient à plein temps et que le travail rémunéré n'est qu'accessoire.

9.7% des répondants ne sont **pas d'accord** avec la proposition parce que «l'étudiant doit faire un choix et il doit être averti des risques». On se demande également comment construire cet outil.

En conclusion, on peut remarquer que selon une grande partie des intervenants (70.8%), un outil sur l'organisation du temps de l'étudiant servirait sûrement à le sensibiliser à l'importance des études mais ne résoudrait sans doute pas le problème du travail rémunéré car trop d'impondérables jouent dans cette réalité de la vie étudiante, et c'est ce que font remarquer les 26.4% qui sont peu ou pas d'accord.

Point 4-<u>Fabrication des horaires.</u>

Le comité s'est interrogé sur le rôle de l'horaire en tant qu'outil de travail pouvant favoriser ou défavoriser l'apprentissage: est-il possible d'améliorer cet outil ?

<u>4.1-L'horaire d'un étudiant ne doit pas compter plus de 6 heures de cours par jour.</u>

68.1% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition. On perçoit un grand soulagement chez les répondants («enfin!») qui espèrent que cette mesure règlera le problème du travail à l'extérieur et des difficultés de concentration durant les cours. On souhaite l'application de cette mesure dès l'automne 88 en interdisant les changements d'horaire après le début des cours et en prévoyant une juste répartition des cours «intellectuels», des labos, et des cours d'éducation physique à l'intérieur de chaque 6 heures.

19.4% sont **d'accord** avec la limitation de 6 heures par jour si on l'applique "avec souplesse" et "en considérant les étudiants avec problèmes économiques". Il faut également considérer la grille de Génie mécanique et de Matériaux composites qui est de 3-2-2 pour un total de 7 périodes.

8.3% des répondants sont **partiellement d'accord** avec cette mesure en invoquant le cas de Techniques Administratives dont les blocs de cours

durent 4 heures, tandis qu'un professeur suggère 6 heures de cours et 3 heures de sport par jour.

2.8% ne sont **pas d'accord** avec la proposition sans donner de raison.

En conclusion, il se dégage une grande majorité favorable à cette proposition chez les répondants (87.5%). Il semble que la limite de 6 heures par jour est souhaitée depuis longtemps et qu'on la considère comme une des conditions essentielles à un meilleur apprentissage des étudiants.

4.2-L'horaire des professeurs ne devrait pas compter plus de 6 heures de cours par jour.

76.4% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition en spécifiant qu'elle ne devrait pas s'appliquer aux laboratoires ni aux stages mais seulement aux cours théoriques en vue d'augmenter l'efficacité et le dynamisme des professeurs. Certains intervenants suggèrent un horaire de 6 heures non consécutives ou encore une moyenne de 3 heures par jour et 4 groupes-cours par semaine pour pouvoir superviser les étudiants, plus 3 heures par semaine pour des activités communautaires («faut bien rêver!» ajoute ce prof).

8.3% des répondants sont **d'accord** avec la proposition car, selon un professeur, "cela va augmenter la qualité des cours et la disponibilité des professeurs".

6.9% des répondants sont **partiellement d'accord** sans préciser aucun commentaire.

1.4% ne sont **pas d'accord** sans donner de commentaire.

En conclusion, on remarque qu'ici encore, l'adhésion d'une forte majorité (84.7%) se fait autour du principe qu'on ne fait pas "deux poids deux mesures" entre les étudiants et les professeurs, et qu'une diminution de la charge quotidienne va probablement augmenter la qualité des cours et la disponibilité des professeurs.

4.3- Le bloc de 3 périodes de cours doit être maintenu car il semble favoriser l'organisation de l'enseignement et l'apprentissage des étudiants.

41.7% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette affirmation sans préciser les raisons de leur accord.

27.8% des répondants sont **d'accord** avec l'affirmation «si l'horaire de 6 heures par jour pour les professeurs et les étudiants est appliqué» selon certains d'entre eux. D'autres précisent que c'est une préférence personnelle et non pas un absolu, et qu'il faudrait expérimenter avec quelques professeurs une autre formule avant de tout chambarder.

12.5% des répondants sont **partiellement d'accord** avec l'affirmation parce que le bloc de 3 heures favorise l'organisation de l'enseignement mais s'avère lourd pour les cours théoriques. Des périodes plus brèves seraient plus profitables «car souvent des professeurs insèrent des vidéos et des ateliers pas par besoin pédagogique mais parce que les élèves ne sont pas attentifs après quelques temps».

12.5% des répondants ne sont **pas d'accord** avec l'affirmation parce qu'il est «ridicule de penser qu'une personne peut apprendre à une intervalle de 3 heures/semaine» et que «de courtes périodes favorisent l'attention». Enfin on demande sur quelle base pose-t-on cette affirmation (3 blocs de 2 heures seraient-ils plus efficaces ?).

En conclusion, si 69.5% des répondants sont foncièrement favorables à l'idée du bloc de 3 heures, les questions posées et les objections n'en sont pas moins intéressantes à étudier, et avant de fixer la position du collège sur la question, il faudra inventorier les résultats des différentes expériences réalisées ailleurs.

Point 5-<u>Entrée des étudiants au collège.</u>

L'entrée de l'étudiant au collège confirme son inscription officielle, et durant la semaine précédant le début des cours, il peut modifier son horaire. Le comité s'est demandé comment utiliser l'entrée de l'étudiant pour mettre l'accent sur l'importance de l'apprentissage dispensé par les différents programmes.

<u>5.1-Durant la première semaine, il faudrait organiser une activité d'information sur les cours, les exigences, les particularités inhérentes à certains cours. Selon vous la responsabilité de cette organisation devrait incomber à une des deux instances suivantes:</u>

A-Cette activité d'information devrait être organisée par les départements et/ou les programmes.

43.1% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition et plusieurs insistent pour que ce soit les départements qui soient responsables de cette information. Un professeur suggère que ce soit un

comité «programme» qui s'en charge tandis qu'un autre précise qu'au secteur professionnel l'organisation devrait se faire par programme et/ou département, et qu'au secteur général, elle devrait se faire par structure programme afin de réfléter plus de congruence. Par ailleurs certains posent la question suivante: «est-ce que ca ne se fait pas déjà dans chacun des cours ?».

25% des répondants sont **d'accord** avec la proposition pourvu que ca se fasse selon les départements et si c'est un complément à ce qui se fait lors de l'admission et de l'inscription.

8.3% sont **partiellement d'accord** car ils craignent la «redite», soulignent que c'est impossible pour les départements de services, et que l'information devrait avoir lieu durant la semaine précédant les cours.

18.1% ne sont **pas d'accord** avec la proposition puisque le 1er cours «existe pour cela», et que les exigences varient trop d'un professeur à l'autre et dans un même département.

En conclusion, 68.1% des répondants se disent d'accord pour que l'information soit préparée par chaque programme ou chaque département, et 26.4% sont peu ou pas d'accord, invoquant le rôle du premier cours.

B-Cette activité devrait être organisée par un comité d'accueil mandaté à cet effet.

11.1% sont **entièrement d'accord** et **20.8%** sont **d'accord** avec cette proposition. On précise«pas plus de 5 personnes» et de concert avec les programmes et les départements.

19.4% sont **partiellement d'accord** et **38.9%** ne sont **pas d'accord** avec la proposition, se questionnant sur le mandat d'un tel comité ou spécifiant que cet accueil doit porter sur les exigences globales (par ex.les cours complémentaires) et sur une «identité collège». Par ailleurs on se prononce contre la proposition parce qu'il ne faut pas trop diluer l'information, qu'il y a déjà trop de comités spéciaux, et que c'est le professeur qui est le mieux placé pour informer sur les exigences de chaque cours.

En conclusion, la majorité des répondants (58.3%) sont en désaccord partiel ou total avec le principe d'un comité responsable de l'information lors de la première semaine.

Il ressort de l'ensemble de la **question 5.1** qu'il est préférable pour tous que l'information aux étudiants demeure la responsabilité de chaque département et de chaque programme dans les cas où une concertation s'est établie à ce niveau (68.3% d'accord contre 31.9%).

5.2-En vue de revaloriser la première semaine de cours, la date limite pour toute modification d'horaire doit être le vendredi précédant le début des cours. (Avant de modifier le système actuel, il faudra vérifier le coût, la faisabilité, et l'impact sur les étudiants).

54.2% des répondants sont **entièrement d'accord** et **18.1%** sont **d'accord** avec cette proposition parce que souvent la première semaine de cours est gaspillée, et qu'il faut abolir le «magasinage» qui entraîne une perte de crédibilité en démontrant que la perte d'un cours n'est pas importante. On veut qu'une semaine soit prévue pour l'information et les rencontres et que la suivante marque le début des cours.

9.7% sont **partiellement d'accord** et **12.5%** ne sont **pas d'accord** parce qu'ils trouvent «difficile pour les étudiants de choisir tant qu'ils n'ont pas vu les plans de cours et les horaires qu'ils ont besoin d'éprouver avant de décider». Ceux qui ne sont pas d'accord invoquent le droit des étudiants de choisir leur(s) prof(s) et leur(s) cours. On note qu'en techniques infirmières c'est impossible de changer le système actuel à cause des stages qui obligent les étudiants à changer de cours.

En conclusion, 72.3% des répondants sont favorables à la limitation dans le temps des modifications d'horaire et s'insurgent contre le «magasinage» des débuts de session. Cependant les arguments pour le statu-quo ne manquent pas et restent à considérer avant d'introduire tout changement.

Point 6-Cheminement des étudiants

Le comité a examiné divers éléments qui jalonnent le cheminement des étudiants en termes d'outils d'apprentissage, d'aide, et d'évaluation, tels les plans de cours, les mesures d'aide à l'apprentissage, l'évaluation, les abandons et les échecs.

6.1-Importance du plan dans le cheminement de l'étudiant.
Il faudrait ajouter au plan de cours les éléments suivants:

6.1.1- *nombre d'heures de travail personnel exigé par le cours

40.3% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition pour «conscientiser l'étudiant au sujet des efforts à fournir». Cependant on demande que soit précisé le nombre d'heures réel et non celui

qui est inscrit dans les cahiers de l'enseignement collégial. Un professeur signale que cette information existe partiellement au département de Techniques d'éducation spécialisée.

36.1% sont **d'accord** avec la proposition en précisant qu'il s'agit d'une information indicative qui demeure toujours une approximation étant donné l'hétérogénéité des étudiants dans un même groupe sur le plan des connaissances de départ et de leur rapidité de travail, et que cela suppose des cours «parfaitement montés».

11.1% sont **partiellement d'accord** en indiquant que ce nombre d'heures dépend de chaque étudiant et demeure une moyenne très imprécise.

12.5% ne sont **pas d'accord** en rappelant que cette information est déjà inscrite dans les cahiers de l'enseignement collégial et dépend finalement des étudiants.

En conclusion, on peut constater qu'une bonne partie des répondants (76.4%) est favorable à l'idée d'indiquer dans le plan de cours le nombre d'heures de travail personnel si on demeure réaliste pour l'évaluer et si on admet que ce nombre peut varier selon chaque étudiant.

6.1.2-°répartition claire des notes en fonction des objectifs

44.4% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition parce que «cela aide l'étudiant à ménager son temps d'étude, à suivre ses progrès, et que le plan de cours devient alors un guide pratique pour l'étudiant».

37.5% sont **d'accord** parce que "c'est important pour les deux premières sessions surtout".

6.9% sont **partiellement d'accord** parce que pour les nouveaux cours, il faut souvent ajuster le barème.

9.7% ne sont **pas d'accord** parce que toutes les matières ne s'y prêtent pas., et parce que certains se demandent en quoi cela aiderait-il ?

En conclusion, 81.9% des répondants sont favorables à cette règle et on peut déduire que le consensus pourrait se faire sur son application.

6.1.3-° échéancier détaillé

43.3% sont **entièrement d'accord** avec l'échéancier détaillé parce «qu'il sécurise les étudiants et permet de planifier l'organisation du temps». On

souhaite que cet échéancier porte sur les activités d'évaluations et les notions, sans plus.

34.7% sont **d'accord** surtout pour les deux premières sessions mais l'échéancier doit demeurer flexible pour s'adapter aux groupes différents.

19.4% sont **partiellement d'accord** et **2.8%** ne sont **pas d'accord** avec un échéancier détaillé parce qu'il va à l'encontre de la nécessaire adaptation à chaque groupe et qu'il est difficile à respecter si l'on tient compte des difficultés d'apprentissage.

En conclusion, une forte majorité de répondants (78%) est favorable à l'introduction de l'échéancier, mais ce dernier doit laisser place à la souplesse et à l'adaptation.

6.1.4-°critères d'évaluation des différents travaux exigés

48.6% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition parce que cela «facilite la correction et produit de meilleurs travaux».

30.6 % sont **d'accord**, et certains notent par ailleurs que cette mesure est «souhaitable mais pas toujours faisable».

15.3% sont **partiellement d'accord** parce qu'il est difficile pour un nouveau professeur de tout prévoir à l'avance et parce qu'il faut garder une marge de manoeuvre.

5.6% ne sont **pas d'accord** parce que les travaux sont souvent préparés selon les besoins du groupe et qu'il n'est pas toujours possible de prévoir tous les travaux.

En conclusion, une forte proportion des répondants (79.2 %) est favorable à cette proposition.

Concernant l'ensemble de la question 6.1 on peut conclure qu'entre 76 à 81% des intervenants ayant répondu à la consultation désirent introduire dans les plans de cours des éléments touchant la répartition des notes, l'échéancier et les critères d'évaluation, ceci dans le but d'informer davantage l'étudiant et de mieux structurer la formation. La répartition claire des notes en fonction des objectifs emporte nettement l'adhésion de la majorité et par le fait même devrait être introduite le plus tôt possible dans les plans de cours, suivie de près par l'ajout des critères d'évaluation des différents travaux exigés.

6.2-Pour plusieurs raisons tant pédagogiques qu'organisationelles, le plan de cours doit être un instrument non négociable

23.6% des répondants sont **entièrement d'accord** pour «oublier l'illusion démocratique» et **27.8%** sont **d'accord** «sauf pour les dates d'examens, qui doivent rester négociables».

34.7% sont **partiellement d'accord** , invoquant que la consultation en soi est un apprentissage valable, qu'on peut adapter le cours avec les étudiants sur certains aspects comme les travaux et la méthodologie mais pas sur les objectifs, et qu'un professeur doit s'adapter au rythme de sa clientèle.

13.9% des répondants ne sont **pas d'accord** parce qu'un plan de cours «est un contrat et pas un décret», qu'il est bon de s'entendre avec ses étudiants et puis, selon un «cynique», «en réalité, il n'est pas vraiment négocié...».

En conclusion, l'idée de rendre le plan de cours non négociable n'entraîne pas l'adhésion de la grande majorité des répondants (51.4%) et c'est presque une division en deux clans égaux à laquelle on assiste face à cette question. Mieux vaut donc garder le statu quo.

6.3- Un grand nombre d'étudiants ne cumulant pas leurs résultats, il faut fournir à tous un outil simple qui leur permettra de suivre leur cheminement.

33.3% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition, dont un professeur d'informatique qui suggère l'accès à Lotus 1-2-3-, et un autre qui note que cela se fait depuis 4 ans en Langues.

36.1% des répondants sont **d'accord** avec l'idée afin de responsabiliser les étudiants mais un professeur se demande si cela ne devrait pas être fourni par le responsable du cours.

15.3% sont **partiellement d'accord** avec l'idée car «il ne faut pas tout faire pour eux, on peut développer de la dépendance, il faut faire attention au maternage, c'est surtout pratique en 1ère session».

12.5% ne sont **pas d'accord** avec l'idée «parce que les étudiants sont assez grands pour développer le sens des responsabilités».

En conclusion, on remarque que 69.4% des répondants sont plutôt d'accord pour qu'on fournisse aux étudiants un outil cumulatif des notes mais en laissant la place à la responsabilité personnelle de chaque étudiant.

6.4-Voici quelques interventions pour assister les étudiants dans leur apprentissage: lesquelles privilégiez-vous ?

6.4.1-* les cours d'appoint en sciences:

30.6% sont **entièrement d'accord** et **33.3%** sont **d'accord** sur les cours d'appoint en sciences à condition qu'il demeurent une mesure temporaire, qu'ils soient adaptés aux difficultés spécifiques de l'élève , et qu'ils ne soient pas crédités. Certains répondants souhaitent que ces cours fassent partie d'une propédeutique dans laquelle on travaillerait la méthode de travail plutôt que le contenu en soi.

13.9% des répondants sont **partiellement d'accord** et **2.8 %** ne sont **pas d'accord** avec ces cours et se demandent s'ils aident vraiment et s'ils ne constituent pas un cataplasme sur un problème plus grave. Car ces mesures ne résolvent pas le problème du manque d'étude ou des cours trop chargés. Ici aussi on souhaite une propédeutique d'une session qui serait plus profitable que quelques cours qu'on voudrait non crédités.

En conclusion, le consensus n'est pas fait au sujet de l'efficacité des cours d'appoint en sciences car même ceux qui les approuvent (63.9%) se questionnent sur leurs effets et leurs limites et envisagent d'autres possibilités de support plus global qui pourrait être axé sur les méthodes de travail.

6.4.2:-les rencontres individuelles avec les personnes-ressources:

34.7% des répondants sont **entièrement d'accord** avec ce type d'intervention en suggérant que les professeurs s'en chargent à condition que le nombre d'étudiants par groupe diminue, ou que les a.p.i. le fassent, ou même les pairs, comme aux Etats-Unis où cette formule a été expérimentée avec succès. On suggère aussi d'engager des orthopédagogues puisqu'il s'agit d'étudiants en difficulté d'apprentissage ou même que chaque professeur soit responsable de 12 étudiants auxquels il n'enseigne pas.

41.7% sont **d'accord** pour que des rencontres individuelles aient lieu lors de la remise des travaux. Certains spécifient qu'il faut individualiser l'aide à l'apprentissage spécialement pour les étudiants à risques.

11.1% sont **partiellement d'accord et 2.8 %** ne sont **pas d'accord** avec cette formule trop «maternante», et se demandent qui sont ces personnes-ressources.

En conclusion, on peut remarquer que 76.4% des répondants ont confiance dans l'efficacité de l'individualisation de l'aide à l'apprentissage mais on n'est pas fixé sur la question de la prise en charge de ces rencontres individuelles.

6.4.3-les ateliers organisés sur des thèmes:

12.5% des répondants sont **entièrement d'accord** et **38.9%** sont **d'accord** sur la valeur de ces ateliers mais sans préciser leurs raisons.

Par contre les **27.8%** des répondants qui sont **partiellement d'accord** et les **5.6% en désaccord** font valoir des arguments d'impopularité et d'inefficacité pour des jeunes qui ont besoin de contact personnel et de motivation. Bref, c'est un autre cataplasme qu'on applique ici.

En conclusion, on peut observer que les ateliers ne suscitent pas la confiance de la grande majorité des répondants (51.4%) et que c'est une mesure qu'il faudrait repenser.

6.4.4- le cours complémentaire en méthodologie du travail intellectuel:

27.8% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette forme d'intervention en précisant que ce cours devrait être obligatoire et qu'on devrait le faire connaître davantage.

51.4% des répondants sont **d'accord** avec le cours de méthodologie car de plus en plus d'étudiants vont à l'université . Ce cours devrait être obligatoire pour certains étudiants, mais le rendre obligatoire pour tous poserait le problème de la répartition des charges entre les départements.

11.1% des répondants sont **partiellement d'accord** en disant qu'il faudrait expérimenter ce cours avec un groupe-cible et analyser les résultats. Un professeur considère que la méthodologie est «débranchée» de chacun des cours et n'apporte pas beaucoup de solutions aux difficultés du travail relié à chaque cours.

4.2% des répondants ne sont **pas d'accord** sans donner de raison.

En conclusion, le cours de méthodologie du travail intellectuel attire l'adhésion de 79.2% des répondants qui voudraient le voir davantage fréquenté par leurs étudiants, tandis que seulement 15.3% des répondants ne le souhaitent pas pour la majorité des étudiants ou voudraient le voir davantage adapté aux divers besoins des différents programmes.

6.4.5- des rencontres entre professeurs et a.p.i. en début de session, pour connaître les étudiants susceptibles d'avoir des difficultés:

36.1% des répondants sont **entièrement d'accord** avec ce type d'intervention car pour certains cela sauverait du temps, et permettrait une meilleure concertation et une plus grande communication. Un professeur suggère qu'une fiche soit faite pour le département, fiche sur laquelle seraient précisées les difficultés spécifiques et les interventions pour chaque étudiant.

41.7% des répondants sont **d'accord** avec ces rencontres "surtout pour la première session" et certains souhaitent que des outils soient développés pour mieux comprendre et aider les étudiants en difficulté.

11.1% sont **partiellement d'accord** à cause de l'effet Pygmalion prévisible et suggèrent que ce moyen soit laissé à la discrétion des départements.

6.9% sont **en désaccord** pour les mêmes raisons et certains considèrent ces rencontres comme inefficaces.

En conclusion, il ressort qu'une bonne partie des répondants (77.8%) sont en accord avec l'intervention du début de session parce qu'elle peut permettre d'aider davantage surtout si on suggère des moyens concrets. Cependant, 18% des répondants incitent à la prudence face à une mesure qui peut conditionner négativement les professeurs vis-à-vis des étudiants en risque de difficultés.

6.5-Dans son plan général d'aide à l'apprentissage, le collège doit faire une place à un centre d'aide à l'apprentissage.

36.1% des répondants sont **entièrement en accord** avec le principe énoncé plus haut, «s'il ne désavantage pas les budgets et avec un large éventail de ressources humaines». Un répondant souhaite un centre pour le français et un pour les mathématiques.

29.2% sont **d'accord** avec le principe « si ça veut dire un regroupement de différentes instances pour un plan d'action» et «avec un service de psycho-orientation car les difficultés sont souvent d'origine psychologique».

18.1% sont **partiellement d'accord** avec le principe: certains demandent plus d'explications pour se prononcer, d'autres trouvent qu'une telle structure est lourde et faite pour créer des emplois, et d'autres encore demandent ce qu'on peut y faire.

5.6% ne sont **pas d'accord** avec le principe parce que cela risque selon un répondant de multiplier les instances alors que déjà les comités s'accumulent. Selon un autre, ce type de travail se fait aussi à la bibliothèque, et un autre suggère plutôt un «centre d'aide aux professeurs confrontés à des difficultés». Voilà une idée nouvelle sur laquelle on devrait peut-être s'arrêter.

En conclusion, si 65.3% des répondants sont favorables à l'idée d'un centre d'aide , la plupart n'ont pas une idée très précise de la facon dont serait constitué ce centre et chacun veut y mettre des éléments correspondant à son point de vue sur les difficultés d'apprentissage. Ce centre devra sans doute être expérimenté sur une base restreinte (par exemple comme centre spécialisé en français) à partir de laquelle on pourra en élargir la fonction.

Les abandons et les échecs

6.6- Avant de procéder à un abandon au bureau de l'a.p.i., l'étudiant doit rencontrer obligatoirement son professeur pour réfléchir sur sa situation et ses conséquences.

59.7% des répondants sont **entièrement d'accord** et **23.6%** sont **d'accord** avec ce principe pour diverses raisons: "c'est frustrant de recevoir cette annonce par courrier, cela nous démontre notre impuissance à aider, c'est un signe d'incommunication, le papier sans la personne c'est illogique". Un répondant suggère que la date d'abandon soit plus rapprochée dans la session afin de laisser à l'étudiant la chance de se reprendre et un autre voudrait que l'étudiant puise abandonner dès la 4e semaine de cours.

9.7% des répondants sont **partiellement d'accord** parce que «souvent l'étudiant a été absent pendant plusieurs semaines» comme le fait remarquer un répondant.

4.2% ne sont **pas d'accord** parce que «ça ne changera rien car l'étudiant a trop de cours ou n'aime pas le prof».

En conclusion, 83.3% des répondants approuvent cette mesure, soit une bonne majorité, ce qui indique qu'il faudrait l'appliquer le plus tôt possible.

6.7-L'abandon n'est pas qu'un acte administratif, il est surtout un indice de difficultés; donc, il faut de plus en plus le reconnaître comme un moment privilégié pour l'aide et l'encadrement, moment qu'il faut utiliser au maximum.

54.2% des répondants sont **entièrement d'accord** avec ce principe en précisant que c'est un moment «pour faire le bilan du cheminement, voir les causes réelles (si possible), et parler avec l'a.p.i. à condition que la date d'abandon soit avancée».

26.4% des répondants sont **d'accord** avec ce principe mais considèrent l'abandon comme «un moyen facile d'évitement» et se demandent s'il est un indice «de difficultés ou de manque de motivation?». On suggère également d'avancer la date d'abandon à la 6e semaine de cours.

9.7% des répondants sont **partiellement d'accord** en remettant la responsabilité à l'a.p.i. et en questionnant les causes réelles des abandons.

6.9% des répondants ne sont **pas d'accord** et quelqu'un réclame "une étude sur les causes réelles des abandons qui ne sont pas toujours des indices de difficultés d'apprentissage".

En conclusion, on observe que 80.6% des répondants s'accordent pour reconnaître l'abandon comme un indice de difficultés et un moment à utiliser dans un processus d'aide à l'apprentissage, et la plupart d'entre eux souhaitent que la date d'abandon soit avancée dans la session afin de pouvoir aider davantage l'étudiant. Cependant il faut aussi noter un questionnement quasi général sur les causes réelles des abandons et des difficultés d'apprentissage. Les résultats observés dans cette question corroborent ceux du numéro précédent où la majorité des répondants sont favorables à une rencontre obligatoire justifiée par le principe exposé ici.

6.8-Pour diminuer le nombre d'abandons il faut limiter la posibilité de s'inscrire plusieurs fois au même cours.

47.2% des répondants sont **entièrement d'accord** car cela incite l'étudiant à travailler davantage et trop de flexibilité mène aux abus. Un professeur suggère qu'après une session l'étudiant ne puisse s'inscrire qu'à autant de cours (plus un) qu'il a réussis.

27.8% des répondants sont **d'accord** avec le principe «à la condition que ce ne soit pas un cours d'appoint» et «qu'on devance la date d'abandon». Un intervenant demande «avez-vous évalué le nombre d'abandons à la mi-session quand il s'agit d'un 1er, 2e ou 3e choix ?».

19.4%% des répondants sont **partiellement d'accord** avec le principe de limiter le choix car «il faut donner à l'étudiant la possibilité de changer de prof», et que «il faut permettre un échec». D'autres demandent s'il y a tant d'abus que cela et suggèrent qu'on offre plus de support, ou qu'on laisse passer du temps entre les reprises, et même, «on pourrait exiger des frais d'inscription pour une deuxième reprise».

2.8% ne sont **pas d'accord** car, écrit l'un d'eux, " il faut soigner le manque de connaissance".

En conclusion, une majorité de 75% se prononce en faveur de la limitation du nombre d'abandons et plusieurs demandent encore ici, comme à la question précédente, que soit devancée la date limite d'abandon. Concernant le **nombre de fois** qu'il convient de limiter les possibilités d'inscription, **71%** des répondants choisissent **2 fois** et **29%** choisissent **3 fois:** le message est clair.

6.9-A l'intérieur d'un même programme, les professeurs doivent rencontrer les intervenants des autres services pour discuter des étudiants en situation d'échecs ou d'abandon

43.1% des répondants sont **entièrement d'accord,** et certains rappellent que cela se faisait quand le collège était plus petit, tandis que d'autres suggèrent que cet ou ces intervenants soient les a.p.i. ou même un «ombudsman».

37.5% sont **d'accord** «surtout en 1ère année» et certains rappellent que cela se fait en éducation physique, en techniques d'éducation spécialisée, et avec les professeurs de biologie et de chimie en technique de laboratoire médical. Selon un répondant «une liste d'intentions d'abandon serait plus utile pour prévenir si possible et prendre des moyens» et selon un autre, si chaque professeur était tuteur de 12 étudiants, ces rencontres seraient faciles à organiser.

16.7% sont **partiellement d'accord** parce qu'ils craignent une augmentation de la tâche et une certaine lourdeur administrative. Aucun répondant ne s'est déclaré **"pas d'accord"**.

En conclusion, il est évident que cette proposition entraîne l'adhésion de la grande majorité des répondants (80.6%) même si elle reste à définir dans ses modalités. Ce résultat vient compléter celui de la proposition no.6.4.5, où 77% des répondants se déclaraient en faveur d'une rencontre avec l'a.p.i. en début de session afin de prévoir et d'aider les étudiants susceptibles de vivre des difficultés d'apprentissage. La proposition présente situe d'autres

rencontres au moment où les échecs et les abandons se sont révélés, à l'intérieur d'un même programme, et démontre une fois de plus la volonté générale d'apporter des améliorations au présent système.

6.10-Rendre disponible aux professeurs une liste de leurs étudiants ayant abandonné ou échoué leur(s) cours, constitue un moyen utile d'aide à l'apprentissage

29.2% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette affirmation parce que «cela peut être utile pour plusieurs cours à l'intérieur d'un programme, avant le début de chaque session», «mais en donnant aux professeurs les raisons réelles » précise un autre répondant. «Cette "liste noire" évitera des pertes de temps» ajoute un autre.

41.7% des répondants sont **d'accord** avec l'affirmation pour les mêmes raisons que les premiers et, demande un répondant, «même pour les étudiants provenant d'autres cégeps».

13.9% sont **partiellement d'accord** en demandant si cette mesure aide autant qu'elle informe, et en jugeant «qu'elle n'est pas nécessaire si la rencontre avec le professeur est obligatoire et cette rencontre va aider beaucoup plus»(référence au numéro 6.6, rencontre obligatoire avec le prof).

12.5% ne sont **pas d'accord** parce que "cela vient trop tard", et parce que "le professeur va se la faire lui-même cette liste".

Par ailleurs, un répondant qui n'indique pas son accord ou son désaccord, pose une question qui indique une inquiétude certaine: «où sera pris le temps pour toutes ces rencontres ?»

En conclusion, si 70.9% des répondants se disent favorables à la liste proposée, il n'est pas évident que cette mesure amène l'assentiment de tous quant à son efficacité pour diminuer les difficultés d'apprentissage. Il faudrait peut-être l'expérimenter sur une courte échelle, à l'intérieur d'un seul programme par exemple, et en étudier les effets autant sur l'attitude des professeurs que sur celle des étudiants.

On peut comparer ce résultat à celui de la proposition 2.1, où il est proposé d'utiliser le dossier scolaire antérieur pour dépister les étudiants à risques, et de la proposition 2.4 où il est suggéré de dresser une liste des étudiants à pronostic de réussite faible en vue d'informer les professeurs dès le début des cours. Pour la première proposition, 63.9% des répondants considèrent efficace cet instrument de dépistage tout en craignant ses effets anticipateurs. Pour la deuxième proposition, 64% sont favorables à une liste préalable mais soulèvent les mêmes objections. Les attitudes des répondants

demeurent donc constantes face à la même problématique et si, à la question 6.10 on retrouve 70.9% de répondants favorables à une liste informative, c'est sans doute parce que cette dernière se limite aux cas d'étudiants ayant déjà échoué. Encore ici on présente les mêmes hésitations. Toute cette question de l'information sur les étudiants à risques demeure donc délicate et sujette à controverse.

6.11- Il faudrait modifier l'article 33 de la façon suivante:

1-Obliger l'étudiant à quitter le collège pour une période d'une année, après deux manques à l'article 33.

31.9% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition car cela va procurer une période de réflexion bénéfique pour l'étudiant tant sur le plan de sa motivation que de son orientation.

27.8% des répondants sont **d'accord** avec certaines réserves comme de prévoir des exceptions pour les cas spéciaux ou d'obliger l'étudiant à quitter s'il n'a pas réussi plus de la moitié des cours d'une année.

19.4% sont **partiellement d'accord** avec l'idée dont ils doutent de l'efficacité et ils suggèrent plutôt d'aider l'étudiant à s'orienter et de l'encadrer davantage.

18.1% des répondants ne sont **pas d'accord** en se demandant si c'est une bonne façon d'aider, et, comme l'écrit un répondant: «qu'on l'encadre avant de le punir !».

En conclusion, si seulement 59.7% sont généralement favorables à cette mesure et 37.5% ne le sont pas, cela signifie sans doute qu'il faudra y réfléchir longuement avant de songer à l'appliquer, puisque les réserves émises sont considérables.

2- Offrir un meilleur encadrement aux étudiants touchés par l'article 33 (suivi particulier, activités spéciales par l'A.P.I., etc.)

36.1% sont **entièrement d'accord** avec cette proposition en précisant selon certains qu'il faut «d'abord l'action concertée des professeurs».

45.8% sont **d'accord** parce que «c'est louable, mais comment ?», et en se demandant si l'a.p.i. pourra s'en charger étant donné qu'il est déja fort occupé.

9.7% sont **partiellement d'accord** avec la proposition en dénonçant le "maternage" et en posant comme condition que «le sujet soit motivé».

5.6% ne sont **pas d'accord** sans invoquer de raison.

En conclusion, 81.9% des répondants favorisent nettement l'augmentation des mesures d'encadrement pour les cas de l'article 33, ce qui constitue une réponse claire aux choix qu'il faut faire entre la mesure précédente plus "punitive" et des mesures plus "interventionistes".

3-Systématiser la réduction du nombre de cours auxquels l'étudiant peut s'inscrire et ce, dès la première fois qu'il est touché par l'article 33.

33.3% sont **entièrement d'accord** avec cette proposition qui, selon certains répondants, constitue «une mesure de soutien et d'encouragement à envisager sérieusement». Pour d'autres, «c'est une chance à donner», et, «normalement on aurait dû prévoir avant même que cela se produise». Ici se retrouve la perspective préventive que plusieurs réclament.

40.3% sont **d'accord** en précisant qu'on devrait limiter à 4 le nombre de cours permis après une rencontre avec l'étudiant, mais que parfois, on peut remarquer une baisse de motivation subséquente à une baisse du nombre de cours...

8.3% sont **partiellement d'accord** avec la proposition parce qu'il faut y aller «cas par cas selon le dossier de l'étudiant» et qu'il faut «analyser d'abord et voir différentes solutions avant d'agir». Un professeur suggère de voir dans le rapport du SRAM de janvier 88 en page 29 les statistiques qui indiquent que «moins l'étudiant a de cours moins il a de chance d'obtenir son diplôme».

6.9% sont **en désaccord**, et la même idée revient quand un répondant explique que "c'est une autre façon pour l'étudiant de tout abandonner...avec moins de cours il se détache encore plus de sa formation." On suggère que la mesure de réduction du nombre de cours soit appliquée après deux manquements à l'article 33 plutôt qu'après un seul.

En conclusion, si 73.6% des répondants approuvent globalement la réduction du nombre de cours pour les "article 33", cette mesure demande à être étudiée à la lumière des expériences tentées ailleurs et des analyses du SRAM telles que citées plus haut.

Sur l'ensemble de la question touchant les modifications de l'application de l'article 33 , il faut conclure que la seule modification acceptable dans un

avenir rapproché consiste à améliorer l'encadrement offert aux étudiants dans une perspective d'aide à l'apprentissage plutôt que de sanction . La deuxième mesure applicable après étude serait de limiter le nombre de cours auxquels une "victime" de l'article 33 pourrait s'inscrire . La troisième mesure, consistant à éloigner l'étudiant de cégep pour une année, s'avère nettement moins populaire et soulève plusieurs objections. Par ailleurs, il faut peut-être tenir compte de la réaction d'un professeur, partagée sûrement par plusieurs, et qui écrit: «assez de services...pensez à ceux qui réussissent...comment les aider à cheminer vers l'excellence ? ». Voilà un point de vue dont il faudrait tenir compte dans l'élaboration d'un plan d'action.

Point 7- <u>Analyse des résultats scolaires</u>

Il existe au collège un document dans lequel sont consignées des statistiques sur les résultats des étudiants à chaque cours, document que chaque département reçoit annuellement. Ce document est-il étudié, analysé ? À quoi sert-il et à quoi peut-il servir ?

<u>7.1- Connaissant l'importance de la première session au collège, il faudrait assurer un meilleur équilibre dans la répartition des ressources à l'intérieur de la masse salariale.</u>

Sur 72 personnes ayant répondu à cette question, 22, soit **30.5% environ**, ne comprennent pas la question ou ne connaissent pas l'existence du document dont il est question ici. Voilà une information intéressante en soi: si on veut que ce document serve à quelque chose il faudrait d'abord le faire connaitre et en montrer les utilisations possibles.

27.7% et 20.8 % des 72 répondants sont **entièrement d'accord et d'accord** avec la proposition. Pour les premiers il faut une forme de répartition entre la session d'automne où la tâche est plus lourde, et la session d'hiver. Il faudrait moins d'élèves par classe et moins de groupes. Pour les deuxièmes, on se déclare ironiquement «d'accord avec la vertu...» et on demande de revoir les critères d'admission. En philosophie on constate que les professeurs de collège I sont plus chargés que ceux de collège II.

12.5 % sont **partiellement d'accord** en suggérant qu'il faudrait plutôt prévoir des mesures de perfectionnement pour les profs, et de soutien pédagogique pour les étudiants, et que les personnes ressources soient autres que les professeurs des cours de la première session. Dans certains départements, comme en techniques d'éducation spécialisée, la deuxième année aussi est importante en terme d'abandons et de surcharge.

8.3 % ne sont **pas d'accord** parce qu'il faudrait réduire la charge plutôt que la répartir différemment et qu'il faudrait plutôt des ajouts de ressources, Un professeur note que ce qui compte avant tout «c'est la qualité de l'accueil humaniste plutôt que la bureaucratisation»; en d'autres mots, les réformes administratives ne serviront à rien tant que les attitudes individuelles n'évolueront pas vers une plus grande ouverture et disponibilité aux étudiants.

En conclusion, sur les 50 répondants effectifs, 70% sont en faveur d'une répartition différente des charges entre les deux sessions et 30 % insistent davantage sur l'allègement de la charge et l'importance d'autres facteurs. Cette question s'avérant très importante dans la perspective d'un meilleur encadrement des nouveaux étudiants au cégep, il faudra sans doute la relancer auprès des départements afin d'obtenir davantage d'informations, puisque seulement 50 personnes se sont prononcées.

7.2- De quelle façon suggéreriez-vous d'utiliser le document sur les résultats scolaires ?

Encore ici, 32 répondants sur 72 ne donnent aucune suggestion et plusieurs signalent leur ignorance même de l'existence du document. A partir des 40 autres, nous avons regroupé les réponses selon qu'il s'agissait d'une critique, d'une question, ou d'une suggestion de principe, d'utilisation, ou touchant le document lui-même dans sa forme.

Critiques:

Quelques répondants trouvent que le document est «plein d'erreurs, inutilisable, il ne fournit rien sur les sources des problèmes, et il est inutile car la pédagogie est une affaire d'êtres et non de statistiques».

Question:

Un professeur demande «quels objectifs avait donc le concepteur de ce document ?»

Suggestions de principe:

Il faudrait le faire connaître, par les coordonnateurs départementaux par exemple, le rendre d'accès facile, plus utile.

Suggestions d'utilisation:

Plusieurs répondants suggèrent que les résultats soient étudiés par une équipe de professeurs en département, qu'il y ait des échanges sur les

étudiants (en comité d'encadrement par année par exemple), et sur les interventions de chacun, avec ou sans les services ressources.

On suggère de publiciser et expliciter le document par l'intermédiaire de la revue RD+, et d'organiser une journée pédagogique spéciale à cet effet.

On propose d'utiliser le document à l'intérieur de l'expérimentation de l'approche-programme afin de mieux coordonner les efforts de tous.

On suggère également que chaque professeur ait sa copie concernant ses cours afin de l'amener à se questionner, d'abord sur sa méthodologie qui est peut-être reliée au % élevé d'échecs , ou ensuite, sur ses objectifs, ses travaux exigés et sa correction qui sont peut-être reliés à une répartition bizarre des notes, tout cela en vue d'une analyse générale des raisons ayant entraîné les résultats rapportés dans le document.

Enfin, on suggère que le document serve d'amorce à des solutions apportées par les professeurs en rapport avec les difficultés d'apprentissage. Un professeur d'informatique fait remarquer que le document a servi à reviser le contenu et la séquence des cours et à orienter la pédagogie sur les méthodes de travail, ce qui a changé la formation et diminué considérablement le taux d'échec des étudiants du département.

Suggestions sur le document lui-même:

Plusieurs répondants réclament qu'une analyse des résultats soit faite avant la distribution du document afin de le rendre lisible.

D'autres proposent qu'on le rende plus visuel avec des corrélations évidentes afin d'en faciliter la lecture.

D'autres encore suggèrent de faire une synthèse où on identifie les problèmes à questionner.

Enfin, un professeur note que «seuls, les écarts à la moyenne peuvent servir, donc il faut les regrouper sur une base de programme».

Point 8- Le projet APPUI

Le projet d'un ensemble de cours de type propédeutique a été formulé par 3 professeurs du collège et le comité a voulu consulter les intervenants sur le sujet.

8.1- Le principe d'un programme équivalant à une propédeutique, s'intègre bien dans la mission des cégeps en regard de la formation fondamentale.

37.5% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette affirmation car «la formation fondamentale y gagnerait si on lui donnait ainsi

une chance de démarrer». Toutefois on insiste pour que ce ne soit qu'une «mesure temporaire car le secondaire doit bien préparer nos étudiants».

33.3% des répondants sont **d'accord** parce que cela peut être motivant pour les étudiants mais risque de les marginaliser, c'est pourquoi, il faut bien en mesurer toutes les conséquences.

16.7% sont **partiellement d'accord** parce qu'ils se demandent «comment on peut admettre un étudiant dans un programme et lui en imposer un autre», et parce que ce programme «identifierait ceux qui ne réussiront jamais au cégep». On se demande aussi qu'est-ce qui est prévu pour les étudiants de sciences et de techniques professionnelles qui ne sont pas inclus dans le programme APPUI.

11.1% sont en **désaccord** avec une propédeutique pour des raisons diverses comme le principe qu'il ne faut pas admettre des étudiants très faibles au collège, que cela créerait 2 types d'étudiants, ceux du régulier et ceux du préparatoire et que ça abaisserait les études collégiales au niveau du secondaire lequel devrait être ajusté en fonction d'une meilleure préparation des élèves. Il faudrait plutôt axer sur des mesures de support, et pour certains, le programme ne devrait pas être crédité.

En conclusion, si 70.8% des répondants considèrent qu'une propédeutique s'intègre bien dans la mission des cégeps, ils n'en présentent pas moins quelques réserves que l'on retrouve plus accentuées chez les 27.8% qui sont partiellement ou peu d'accord avec l'idée. On sent à travers les commentaires une hésitation face à un concept nouveau dont on mesure mal la forme et les effets Chose certaine, on ne refuse pas d'emblée le principe parce qu'il est porteur d'un certain espoir en regard des élèves à pronostic négatif.

8.2-Une session ou une année préparatoire aux études collégiales constitue une mesure sûrement efficace d'aide à l'apprentissage des étudiants à hauts risques.

37.5% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette affirmation parce que cette préparation peut permettre un mûrissement général de l'étudiant ainsi que l'acquisition de certains pré-requis. Mais plusieurs insistent pour que le programme ne soit pas crédité, qu'il y ait de bons tests de dépistage, et même, qu'il soit offert à tous les étudiants qui en sentent le besoin.

41.7% des répondants sont **d'accord** avec l'affirmation, insistant pour que ce ne soit qu'une session préparatoire, non créditée, qui ne draine pas

toutes les ressources utiles ailleurs, et que «ce n'est pas la meilleure solution au problème mais il faut lui faire face».

12.5% sont **partiellement d'accord** et **5.6%** ne sont **pas d'accord** en ce sens qu'une propédeutique servirait «à identifier ceux qui ne réussiront jamais et à aider les autres» et qu'il serait «plus profitable de garder nos ressources pour encourager l'excellence».

En conclusion, 79.2% des répondants croient en l'efficacité d'une propédeutique contre 18.1% qui n'y croient pas. Un aspect ressort nettement, et c'est l'insistance pour qu'un tel programme ne soit pas crédité, qu'on en mesure toutes les conséquences et qu'on le prépare soigneusement.

8.3-Le collège devrait charger un comité de travail et de recherche d'examiner les principes et les contenus ainsi que les résultats d'un programme préparatoire de type propédeutique. Ce comité aurait à faire une étude sur le plan théorique et une analyse des applications concrètes qui en sont faites dans quelques collèges.

37.5% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition parce que c'est «un travail énorme demandant plusieurs personnes pendant au moins une session». Un professeur demande qu'on regarde la possibilité qu'une session soit obligatoire pour les "article 33" et donc, que cette session ait lieu en janvier.

44.4% sont **d'accord** avec la proposition s'il y a consultation sur les hypothèses réalisables selon les expériences tentées ailleurs, et dans «la mesure où ce comité chercherait à établir des ponts entre le secondaire et le collégial». «De toute façon, note un répondant, beaucoup d'étudiants font une ou deux sessions de plus; ce comité pourrait rendre efficace cette session sur les plans de l'autonomie et du choix scolaire».

9.7% sont **partiellement d'accord** et **4.2%** ne sont **pas d'accord** parce que «une voie allégée n'est pas souhaitable» et qu'il faut plutôt «faire une recherche sur la relation entre l'enseignement, l'encadrement et l'apprentissage».

Un professeur nous livre quelques réflexions liées à la question de la propédeutique: « s'agit-il de récupérer les naufragés du secondaire ? avons-nous une mission de sauveteur? la propédeutique serait-elle une espèce de "sas" entre le secondaire et le collégial ? La question grave à se poser concerne les critères d'admission au collégial, le rôle du secondaire et le rôle du collégial?» Voilà une réflexion que le comité ou les individus chargés d'examiner la question de la propédeutique devront faire afin de démarrer tout projet, quel qu'il soit, sur des bases claires.

En conclusion, il ressort que 81.9% des répondants donneraient le feu vert à un comité mandaté pour élaborer une propédeutique après une analyse du sujet. C'est une bonne majorité qui indique que le temps est venu d'organiser un système d'aide pour les élèves à risques.

Point 9- Centre d'aide à l'apprentissage du français .

Le comité sur l'aide à l'apprentissage propose des mesures concernant la mise sur pied d'un centre d'aide en français, tel qu'il en existe déjà dans quelques cégeps.

9.1-Il faut mettre sur pied un centre d'aide à l'apprentissage du français dans les plus brefs délais.

47.2% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition parce que «la situation du français est dramatique», «surtout si toute la communauté collégiale s'implique (chaque professeur devrait relever les difficultés rencontrées chez leurs élèves par exemple), et si ce centre compte du personnel acceptant et évitant les jugements et les rejets». On insiste aussi pour que les cours d'appoint demeurent et qu'on y fasse beaucoup de récupération car «c'est un besoin énorme!». Donc, oui pour un centre mais avec du personnel qui a la "vocation" et avec la complicité réelle de tous les intervenants.

38.9% des répondants sont **d'accord** avec la proposition à condition qu'on y mette les ressources sans rien précipiter, et avec des interventions adéquates car « le problème est complexe».

5.6% sont **partiellement d'accord** et et **2.8%** sont **en désaccord** avec un centre d'aide en français parce que «c'est une mode», et que «c'est plus compliqué que cela de motiver les étudiants». Un professeur en désaccord note que «c'est dans la ligne des solutions extérieures, palliatives aux problèmes d'enseignement au secondaire, sans concertation aucune».

En conclusion, on peut remarquer que le pourcentage de 86.1% de personnes d'accord avec un centre d'aide en français est parmi les plus élevés de tous les résultats à cette consultation. On peut y voir le signe que le problème du français touche tout le monde et que c'est sans doute autour de cette question qu'on retrouvera la plus grande concertation et la plus grande somme d'énergies disponibles.

9.2-Tous les étudiants ayant échoué au test de français lors de l'inscription, devraient avoir la priorité des périodes de fréquentation de ce centre.

37.5% sont **entièrement d'accord** avec cette proposition parce que «l'apprentissage du français devrait se faire avant toute étude».

41.7% sont **d'accord,** et selon un répondant «pas tous les étudiants, car ce n'est pas un labo mais un centre». Selon un professeur de francais, «il faudrait étudier APPUI en rapport avec un tel centre».

5.6% sont **partiellement d'accord** et demandent un centre ouvert à tous. **6.9%** des répondants sont **en désaccord** pour la même raison (car les difficultés majeures touchent la minorité et les difficultés mineures touchent la majorité), tandis qu'un professeur suggère que ce centre serve «d'abord aux professeurs pour y recevoir une formation sur les moyens d'aider les élèves en difficulté».

En conclusion, 79.2% des répondants accordent la priorité aux élèves chez qui on a dépisté des difficultés notables en francais. Il convient cependant de se demander si certaines suggestions ne valent pas la peine qu'on y réfléchisse et qu'on les applique en partie à la vocation du centre; par exemple réserver des périodes pour les professeurs et pour l'ensemble des élèves "moyens"...

Point 10- La recherche sur l'apprentissage

Le comité s'est questionné sur l'urgence d'élaborer des recherches sur l'aide à l'apprentissage et a désiré connaître les idées et les points de vue des intervenants du collège sur le sujet.

10.1- Selon vous, quels sujets spécifiques de recherche devraient être étudiés en priorité?

A la suite de la lecture des suggestions nombreuses des répondants, nous avons fait une classification selon le domaine concerné par la recherche et cela a donné le tableau suivant.

Les tests

De dépistage (6 fois)
Le meilleur prédicteur de réussite

La sélection des étudiants quand il n'y a pas de pré-requis (ex; techniques humaines)
L'identification de ses propres problèmes par l'étudiant

L'analyse des difficultés d'apprentissage

Le mode de fonctionnement intellectuel et affectif des étudiants en difficulté(4 fois)
Les conditions de vie et d'étude des étudiants en difficulté (3 fois)
Définition et explication du problème d'apprentissage (2 fois)
Importance du choix de l'orientation dans le problème d'apprentissage (2 fois)
La perception du problème par les étudiants
Les difficultés d'apprentissage en sciences humaines
Le problème de motivation
La variabilité des problèmes en fonction des programmes
La difficulté à suivre un exposé oral et à prendre des notes
La préparation aux examens
La capacité de consulter le professeur
L'efficacité des stratégies d'apprentissage sur le développement des habiletés d'apprentissage

Les moyens d'aide à l'apprentissage

Pertinence des cours d'appoint en francais et leur impact (3 fois)
Inventaire et classement des moyens d'aide (2 fois)
Vérification de l'hypothèse du projet APPUI
Méthodes pour améliorer le fonctionnement intellectuel
Forme d'encadrement à établir pour favoriser la réussite
Etude comparative de l'efficacité des mesures d'aide ponctuelle et d'aide globale
Pertinence d'une propédeutique
Impact des nouvelles technologies sur l'apprentissage
Responsabilités et rôles respectifs des parents, des profs, des administrations et des étudiants dans la solution des problèmes d'apprentissage
Moyens pour valoriser les études et l'excellence.

L'étudiant en général

Les motivations à l'apprentissage (4 fois)

Corrélation entre le nombre d'heures consacrées au travail extérieur et la réussite scolaire (3 fois)
Les raisons de s'inscrire aux études collégiales et à certains programmes en particuliers (2)
Les causes des abandons au collégial
Aspirations et attentes des étudiants à leur entrée au cégep
Satisfaction chez les étudiants
Mesure de la culture générale du primaire et du secondaire

Les professeurs

Corrélation entre les modes d'enseignement et les échecs (3 fois)
Corrélation entre le nombre d'étudiants par groupe et les échecs (3 fois)
Corrélation entre un professeur et le pourcentage d'échecs
Corrélation entre le nombre d'heures de cours pour un professeur et le pourcentage d'échecs
Comment faire pour que nos étudiants atteignent un niveau convenable en francais ?
La satisfaction chez les professeurs
Mini-sondage aux étudiants pour que les professeurs se remettent en question vis-à-vis leurs cours, leur méthodologie, leurs évaluations, etc.
Comment motiver les professeurs à donner plus de temps pour l'aide aux étudiants en difficulté ?
Comment coordonner les efforts dans un programme spécifique ?

Le collège

Analyse de la politique des abandons
Etude des raisons du laxisme "qui est la cause première des abandons et des échecs"
Effets de l'organisation du système et des cours sur la qualité des étudiants
Liens entre les objectifs des cours, les contenus, et l'évaluation en sciences humaines
Rôle de l'évaluation en sciences humaines
Elaboration des critères et des normes pour réussir au cégep
Connaissance des milieux de travail pour les départements de techniques
Les raisons qui font que le collège n'est qu'un milieu d'apprentissage et non un milieu de vie

Une proposition concernant le syndicat

Bourses de 1,000$ offertes par le syndicat pour les finissants continuant à l'université (encouragement à l'excellence)

Impressions, commentaires et questions

Quelques intervenants ont profité de la question ouverte et ont exprimé leur point de vue sur la question de l'aide à l'apprentissage en général, et sur la consultation en particulier.

Plusieurs suggèrent de «faire l'inventaire de ce qui existe ailleurs avant de partir à la recherche de nouvelles données...car chercher c'est bien beau mais c'est trouver qu'il faut, et agir! »

Un professeur fait la réflexion suivante:« on arrive à faire des symptômes des maladies et l'on s'oriente vers une politique administrative de la maladie plutôt que vers un humanisme sain de développement».

Enfin un autre professeur nous informe que les outils de dépistage existent déjà et que « la meilleure motivation chez l'étudiant est liée au climat stimulant dans une institution où le travail intellectuel est valorisé et l'excellence encouragée. On obtiendrait des résultats étonnants si on appliquait la même émulation que pour les sports...».

Conclusion

La question de la recherche sur l'apprentissage démontre de toute évidence d'abord un intérêt élevé pour ce genre d'activité, ensuite une confiance certaine en son efficacité dans le processus de l'aide à l'apprentissage. Il n'y a qu'à constater la multiplicité et la disparité des sujets proposés pour sentir une somme considérable d'énergies nécessitant un fil conducteur, un plan directeur capable de canaliser le mouvement. Il faudrait donc une planification générale, autant des diverses problématiques à analyser en fonction des réalités propres au collège, que des ressources humaines et financières disponibles dans notre milieu. Quels sont les problèmes devant être analysés en premier ? Quels sont les problèmes devant être analysés par la suite ? Auxquels faut-il donner la priorité ? Quelles sont les personnes intéressées à faire de la recherche ? Avons-nous la possibilité de mandater des chercheurs? Quels sont les fonds de recherche auxquels nous avons accès ? Comment y avoir accès ? Autant de questions auxquelles un plan directeur issu des différents services du collège pourrait répondre.

10.2-Il faut élaborer dans le plus bref délai possible un ou des outils efficaces de dépistage des étudiants à risques.

33.3% des répondants sont **entièrement d'accord** qvec l'élaboration d'outils de dépistage «au point de vue académique et psychologique»car, «à date, plusieurs indices semblent connus».

44.4% des répondants sont **d'accord** mais selon une personne «un seul instrument pourrait tout dépister» et «c'est aux spécialistes à y voir». Cependant, note un autre répondant, un outil de dépistage «est utile mais ça n'aide pas alors qu'une relation pédagogique significative le fait».

9.7% sont **partiellement d'accord** parce que «l'outil existe sûrement à la DGEC, et qu'une fois dépistés...il faut agir!». Un professeur suggère...«d'évaluer d'abord les intervenants à risques » !

1.4% sont **en désaccord** parce qu' "on connaît déjà des étudiants à risques et que fait-on ?"

En conclusion, cette question entraîne l'adhésion de 77.7% des répondants tandis que 11.1% questionnent la nécessité d'élaborer un nouvel outil alors qu'il en existe déjà. On n'est donc pas contre le dépistage objectif mais on insiste sur le principe qu'il faut d'abord utiliser les moyens existants qu'on peut trouver avant d'en élaborer de nouveaux.

10.3-Il faut, dès septembre prochain, réserver une partie des sommes allouées aux projets PAPP pour des recherches touchant à l'aide à l'apprentissage.

33.3% des répondants sont **entièrement d'accord** avec cette proposition et certains précisent qu'on peut utiliser les professeurs mis en disponibilité pour alléger la tâche générale et laisser des énergies pour la recherche; d'autres proposent le programme de subvention PAREA et souhaitent qu'une des priorités du collège soit la recherche-action.

33.3% sont **d'accord** avec le principe et le seul commentaire émis est «urgent!». Un répondant profite de la question pour préciser qu'il faudrait d'abord faire accepter par le C.A. l'existence du Service de Recherche et Développement et lui octroyer les moyens de jouer son rôle.

8.3% sont **partiellement d'accord** et **11.1%** sont **en désaccord** pour ne pas défavoriser d'autres projets de qualité et parce que «le budget étant déjà trop restreint, il faudrait utiliser les programmes pour cela».

En conclusion, même si 66.6% des répondants sont foncièrement d'accord avec le fait de privilégier les recherches sur l'aide à l'apprentissage, on semble conscient des limites du programme PAPP et on suggère d'aller puiser à d'autres sources comme PAREA (Programme d'Aide à la Recherche sur l'Enseignement et l'Apprentissage). On est d'accord pour la recherche mais on constate que les sources de financement sont limitées pour les "grandes" recherches. On souhaite aussi que la recherche soit davantage liée à des choix institutionnels. Pour atteindre cet objectif il faut de toute évidence une coordination des priorités.

Commentaires généraux

Nous avons cru bon de rapporter ici les réflexions et commentaires plus généraux de certains des répondants. Ces commentaires concernent l'aide à l'apprentissage, le rôle des professeurs et de l'institution, et le sondage lui-même. Les voici donc, en tout ou en parties, tels qu'ils nous ont été livrés.

Un professeur de techniques infirmières voudrait bien que l'on s'intéresse aux besoins d'apprentissage à l'éducation aux adultes.

Un professeur de techniques d'éducation spécialisée remarque que, dans la consultation, il y a peu de questions sur l'administration alors que c'est important dans l'organisation des diverses mesures proposées.

Un autre professeur de techniques d'éducation spécialisée remarque que "toute la question de l'aide aux élèves en difficulté d'apprentissage relève d'abord et avant tout de ceux et celles qui sont en contact régulier avec l'élève: les professeurs. C'est à ce niveau que les principales actions doivent être envisagées. On peut ainsi valoriser la relation professeur-élève, coeur de toute action éducative."

Un professeur de psychologie, après avoir félicité le comité, fait remarquer que le comité est trop centré sur le curatif alors qu'il aurait préféré une approche plus préventive. Il faudrait , selon lui, englober dans nos préoccupations, les étudiants qui obtiennent leur DEC "sans grand intérêt pour le savoir, sans réelles structures de raisonnement, sans savoir bien écrire et sans culture scientifique ". Il propose une échelle d'énergie consacrée aux divers types d'étudiants et se demande si ça vaut la peine d'en consacrer autant pour ceux qui ne sont peut-être pas intéressés à réussir.

Un professeur de biologie met en doute la validité de la consultation "car le type de questions biaise les réponses. Selon moi, on cherche plus un appui aux propositions du comité qu'à obtenir des points de vue des répondants."

Un professionnel de la bibliothèque fait remarquer au comité que «en dehors des enseignants et de l'a.p.i., d'autres services se préoccupent de l'apprentissage. Le travail du comité semble les avoir ignorés jusqu'ici». Sa remarque est juste puisque chacun sait qu'il existe un service d'assistance personnalisée et des visites formatives et informatives pour les étudiants qui sont initiés par ce moyen aux méthodes de recherche en bibliothèque : les spécialistes de ce service pourraient sans doute renseigner le comité sur un certain nombre précis de difficultés observées chez les étudiants.

Un professeur de philosophie pense qu'il faudrait d'abord mieux définir la notion même de difficulté d'apprentissage avant de s'y attaquer car " peut-être les abandons et les échecs si nombreux constituent-ils le symptôme d'un malaise plus général dans le monde de l'éducation et auquel ne remédieront pas complètement les solutions envisagées. ...En particulier les abandons (et les échecs par abandon) manifestent sans doute tout autant un syndrome culturel qu'ils constituent un indice de difficulté d'apprentissage de la part de ceux qui y recourent....A mon avis, il conviendrait autant de réaffirmer des valeurs au sein de l'institution et d'y recréer un contexte faisant des études la priorité absolue que d'y faire proliférer des structures de ratrappage qui risquent de viser à côté de la cible..."

Un autre professeur de philosophie fait la suggestion suivante:" la politique concernant les apprentissages ne devant pas s'adresser uniquement aux étudiants qui présentent de graves dificultés d'apprentissage, nous pourrions appeler ce type d'intervention soutien à l'apprentissage."

Chapitre 3-

Synthèse des résultats et points de consensus

Ce présent chapitre fait la synthèse des résultats en regroupant les questions selon les choix effectués par les répondants à la consultation: les propositions ont été classées par ordre de choix en allant de la proposition avec laquelle on est le plus souvent "entièrement d'accord" et "d'accord", jusqu'à celle avec laquelle on l'est le moins souvent. Sont dégagés ensuite, à partir des propositions qui sont les mieux "cotées", les grands points qui ont fait l'objet d'un consensus. Pour les éclaircissements nécessaires, on renvoit le lecteur à l'analyse réalisée au chapitre précédent .

Les 12 propositions suivantes ont obtenu l'assentiment de plus de 80% des répondants:

88.9%: proposition 2.2
«Prise de contact avec l'étudiant à risques.»
«Il faut rendre plus explicites à l'étudiant les divers aspects du contrat qui comporte les obligations qu'il a envers son apprentissage (présences, heures/semaines de travail personnel, limite d'heures de travail à l'extérieur, etc.)»

87.5%: proposition 4.1
«L'horaire d'un étudiant ne doit pas compter plus de 6 heures de cours pas jour.»

86.1%; proposition 9.1
«Il faut mettre sur pied un centre d'aide à l'apprentissage du francais dans les plus brefs délais.»

84.7%; proposition 4.2
"L'horaire des professeurs ne devrait pas compter plus de 6 heures de cours par jour."

83.8%: proposition 1.1
«Pour les clientèles potentielles, il faut orienter davantage l'information sur les conditions de réussite de l'apprentissage au cégep.»

83.3%: proposition 6.6
«Avant de procéder à un abandon au bureau de l'a.p.i., l'étudiant doit rencontrer obligatoirement son professeur pour réfléchir sur sa situation et ses conséquences».

81.9%: proposition 6.1.2
«Il faudrait ajouter au plan de cours la répartition claire des notes en fonction des objectifs.»

81.9%; proposition 6.11
«Il faudrait modifier l'application de l'article 33 en offrant un meilleur encadrement aux étudiants touchés.»

81.9%: proposition 8.3
«Le collège devrait charger un comité de travail et de recherche d'examiner les principes et les contenus ainsi que les résultats d'un programme préparatoire de type propédeutique. Ce comité aurait à faire une étude sur le plan théorique et une analyse des applications concrètes qui en sont faites dans quelques collèges.»

80.6%: proposition 6.7
«L'abandon n'est pas qu'un acte administratif, il est surtout un indice de difficultés: donc, il faut de plus en plus le reconnaître comme un moment privilégié pour l'aide et l'encadrement, moment qu'il faut utiliser au maximum».

80.6%: proposition 6.9
«A l'intérieur d'un même programme, les professeurs doivent rencontrer les intervenants des autres services pour discuter des étudiants en situation d'échec ou d'abandon.»

80.5%: proposition 2.3
«Lors de la prise de contact avec l'étudiant à risques, il est nécessaire de lui poser des conditions selon ses résultats observés au dossier scolaire antérieur.»

Les 15 propositions suivantes ont obtenu l'assentiment de 70 à 79% des répondants:

79.2%: proposition 8.2
«Une session ou une année préparatoire aux études collégiales constitue une mesure sûrement efficace d'aide à l'apprentissage des étudiants à hauts risques».

79.2%: proposition 9.2
«Tous les étudiants ayant échoué au test de francais lors de l'inscription, devraient avoir, dans leur horaire, des périodes de fréquentation obligatoire de ce centre».

79.2%: proposition 6.4.4
«Parmi les mesures d'aide à l'apprentissage existe le cours de méthodologie du travail intellectuel: comment l'évaluez-vous ?»

79.2%: proposition 6.1.4
«Il faudrait ajouter au plan d'étude les critères d'évaluation des différents travaux exigés.»

77.8%: proposition 6.1.3
«Il faudrait ajouter au plan d'étude un échéancier détaillé.»

77.8%: proposition 6.4.5
«Une des mesures d'aide consiste en des rencontres entre professeurs et a.p.i. en début de session, pour connaître les étudiants susceptibles d'avoir des difficultés.»

77.7%: proposition 10.2
«Il faut élaborer dans le plus bref délai possible un ou des outils efficaces de dépistage des étudiants à risques.»

76.4%: proposition 6.1.1
«Il faudrait ajouter au plan d'étude le nombre d'heures de travail personnel exigé par le cours.»

76.4%: proposition 6.4.2
«Parmi les mesures d'aide à l'apprentissage, il existe les rencontres individuelles avec des personnes-ressources; qu'en pensez-vous?»

75%: proposition 6.8
«Pour diminuer le nombre d'abandons, il faut limiter la possibilité de s'inscrire plusieurs fois au même cours.»

73.6%: proposition 6.11-3
«Il faut systématiser la réduction du nombre de cours auxquels l'étudiant peut s'inscrire, et ce, dès la première fois qu'il est touché par l'article 33.»

72.3%: proposition 5.2

«En vue de revaloriser la première semaine de cours, la date limite pour toute modification d'horaire doit être le vendredi précédent le début des cours.»

70.9%: proposition 6.10

«Rendre disponible aux professeurs une liste de leurs étudiants ayant abandonné ou échoué leur(s) cours, constitue un moyen utile d'aide à l'apprentissage.»

70.8%: proposition 3.1

«Pour parer aux problèmes éventuels liés au travail à l'extérieur, il faudrait fabriquer un outil sur l'organisation du temps permettant de constater rapidement la répartition du temps de l'étudiant. Cet outil pourrait être utilisable par l'a.p.i. au moment même de l'inscription.»

70.8%: proposition 8.1

«Le principe équivalant à une propédeutique, s'intègre très bien dans la mission des cégeps en regard de la formation fondamentale.»

Les 10 propositions suivantes ont obtenu l'assentiment de 60 à 69% des répondants:

69.5%: proposition 4.3

«Le bloc de 3 périodes de cours doit être maintenu car il semble favoriser l'organisation de l'enseignement et l'apprentissage des étudiants.»

69.4%: propositiontion 6.3

«Un grand nombre d'étudiants ne cumulant pas leurs résultats, il faut fournir à tous un outil simple qui leur permettra de suivre leur cheminement.»

68.1%: proposition 5.1-A-

«Durant la première semaine, il faudrait organiser une activité d'information sur les cours. Selon vous, la responsabilité de cette organisation devrait incomber aux départements et/ou aux programmes.»

66.7%: proposition 1.2

«Dans le but de favoriser une meilleure préparation à l'apprentissage des futures clientèles, il faut créer des liens en tre professeurs du secondaire et professeurs du cégep.»

66.6%: proposition 10.3

«Il faut, dès septembre prochain, réserver une partie des sommes allouées aux projets PAPP pour des recherches touchant à l'aide à l'apprentissage.»

65.3%: proposition 6.5

«Dans son plan général d'aide à l'apprentissage, le collège doit faire place à un centre d'aide à l'apprentissage.»

63.9%: proposition 6.4.1

«Parmi les interventions pour assister les étudiants dans leur apprentissage, il y a les cours d'appoint en sciences: qu'en pensez-vous?»

63.9% des répondants voient positivement cette mesure d'aide

63.9%: proposition 1.3

«Pour mieux rejoindre les clientèles éventuelles et centrer davantage sur les conditions d'apprentissage, il faut utiliser les moyens suivants:

A-organiser des rencontres entre étudiants du secondaire et étudiants du cégep.

B-produire un vidéo d'information sur le collège»

Une partie des répondants considère que l'un ou l'autre de ces moyens peut être également valable pourvu qu'on informe correctement les clientèles.

63.9%: proposition 2.1

«Le meilleur outil à utiliser pour le dépistage des étudiants à risques est le dossier scolaire antérieur (moyenne pondérée des notes au secondaire)».

63.9%: proposition 2.4

«Il faut, par programme, dresser une liste d'étudiants à pronostic de réussite faible, afin d'informer les professeurs dès le début des cours et ainsi leur permettre d'élaborer rapidement des stratégies d'intervention.»

Les 3 propositions suivantes ont obtenu l'assentiment de 50 à 59% des répondants:

59.7%: proposition 6.11-1-
«Il faut obliger l'étudiant à quitter le collège pour une période d'une année, après deux manques à l'article 33».

51.4%: proposition 6.4.3
«Parmi les mesures d'aide à l'apprentissage, il existe des ateliers organisés sur des thèmes; qu'en pensez-vous?»
51.4% des répondants apprécient cette formule

51.4%: proposition 6.2
«Pour plusieurs raisons, tant pédagogiques qu'organisationnelles, le plan de cours doit être un instrument pédagogique non négociable.»

Les deux propositions qui n'ont obtenu l'assentiment que de 30 à 49% des répondants:

48.5%: proposition 7.1
«Connaissant l'importance de la première session au collège, il faudrait assurer un meilleur équilibre dans la répartition des ressources à l'intérieur de la masse salariale.»

31.9%: proposition 5.1-B-
«Durant la première semaine une activité d'information pour tous les étudiants devrait être organisée pas un comité d'accueil mandaté à cet effet.»

Principaux points faisant l'objet de l'adhésion de 70 à 89% des répondants

Information et contact avec l'étudiant:

1-Il faut informer les étudiants sur les exigences liées à l'apprentissage et sur les conditions de réussite.
2-L'horaire de l'étudiant ne doit pas excéder 6 heures de cours par jour.
3-Il faut poser des conditions à l'étudiant à risques, comme un surplus d'aide et une réduction du nombre de cours.

4-Il faut fabriquer pour l'étudiant un outil sur l'organisation du temps permettant de constater rapidement comment il est réparti.

Echecs et abandons:

5-L'étudiant est obligé de rencontrer son professeur avant de procéder à un abandon.

6-Il faut accroître l'encadrement de l'étudiant touché par l'article 33.

7-Dans un programme, il doit y avoir des rencontres entre professeurs et a.p.i. au sujet des étudiants en situation d'échecs et/d'abandons et même, en début d'année, au sujet des étudiants qui risquent d'éprouver des difficultés.

8-Il faut limiter à 2 le nombre d'inscriptions possibles à un cours.

9-Il faut réduire le nombre de cours auxquels un étudiant qui fait l'objet de l'article 33 peut s'inscrire.

Les moyens d'aide à l'apprentissage:

10-Il faut implanter un centre d'aide à l'apprentissage du francais que les étudiants ayant échoué au test de francais doivent fréquenter en priorité.

11-Un comité de travail doit étudier l'hypothèse d'une propédeutique car c'est une mesure globale qui peut aider les étudiants à risques.

12-Le principe d'une propédeutique s'intègre très bien dans la mission des cégeps en regard de la formation fondamentale.

13-Le cours de *méthodologie du travail intellectuel* est une excellente mesure d'aide à l'apprentissage et doit être suivi par un grand nombre d'étudiants.

14-Les rencontres individuelles avec des «personnes-ressources» représentent un bon moyen d'aider les étudiants en difficultés.

Mesures institutionnelles:

15-La date limite pour les modifications d'horaire doit être le vendredi précédant le début des cours.

16-L'horaire des professeurs ne doit pas excéder plus de 6 heures par jour.

17-Il faut inventorier et implanter des moyens pour dépister à l'avance les étudiants à risques.

18-Il faut rendre disponible aux professeurs une liste de leurs étudiants ayant abandonné ou échoué leur(s) cours.

19-Le plan de cours doit comprendre une répartition claire des notes en fonction des objectifs ainsi que les critères d'évaluation des travaux demandés, et, quand c'est possible, un échéancier détaillé ainsi que le nombre d'heures de travail personnel exigé pour la réussite du cours.

Chapitre 4-

Hypothèse d'orientation d'un plan d'action

Dans ce chapitre sont précisées les principales démarches à réaliser dans un plan d'action.

Le comité sur l'aide à l'apprentissage, à la suite de la consultation auprès des différents intervenants du milieu, et après de nombreuses rencontres avec les différents services, a tracé les grandes orientations d'actions prioritaires pour les prochaines années. Il ne s'agit actuellement que d'un plan hypothétique, car, l'opérationnalisation en terme de démarches n'étant pas encore réalisée, il est impossible de définitivement fixer ce plan d'action. Le travail du comité sur l'aide à l'apprentissage a permis la consultation générale dont les résultats ont été présentés dans les chapitres précédents. La consultation a permis d'aller chercher des orientations du côté des intervenants du collège afin de définir des priorités, et a également permis de faire le lien entre la qualité de la formation, la formation fondamentale et l'aide à l'apprentissage. Les rencontres avec divers services et la réflexion sur les orientations du collège ont amené l'élargissement de l'éventail des actions à planifier. Enfin les consultations et les réflexions à l'origine du plan d'action ont été poursuivies en harmonie avec l'intérêt général qui s'observe actuellement dans le réseau des cégeps concernant la formation fondamentale et la qualité de la formation.

Le plan d'action présenté plus bas n'est donc pas définitif mais constitue une première ébauche issue des résultats de la consultation et il devra être soumis à la réflexion et à l'approbation des membres du comité d'aide à l'apprentissage. Les actions présentées dans le plan peuvent se rattacher à 2 dimensions identifiées selon les orientations générales du collège: les interventions devant favoriser les relations étudiants-collège, et les mesures de support devant favoriser la relation étudiant-professeur. Les actions prioritaires mises de l'avant concernent l'information aux clientèles, les tests et les programmes, et les entreprises spécifiques touchant les étudiants à risques, le cheminement scolaire, et la valorisation de la réussite. Il s'agit parfois d'élaboration de politiques départementales de soutien à l'apprentissage ou de politiques par programme ou institutionnelles. En fait, ces actions constituent, soit des mesures pour tous quand on parle de cheminement scolaire et de modèles, soit des mesures spéciales pour les étudiants en difficulté, ou soit, des entreprises préventives et correctives en vue d'augmenter la qualité générale de la formation.

Voici donc les grandes lignes du plan selon un regroupement à court terme, c'est-à-dire dans les 2 prochaines années, à moyen terme, c'est-à-dire

dans les 3 prochaines années, et à long terme, c'est-à-dire dans les 5 prochaines années.

Grandes orientations d'actions

Actions à court terme

*Information aux clientèles potentielles

-Déterminer les conditions de réussite et les pré-requis
-Faire des liens entre les informations des différents programmes
-Elaborer un projet de lien avec le secondaire par la documentation ou par l'expérimentation d'une activité spécifique à déterminer

*Cheminement de l'étudiant

-Fabriquer un outil sur l'organisation du temps de l'étudiant incluant son travail à l'extérieur
-Fabriquer un outil cumulatif des notes de l'étudiant lui permettant de suivre son évolution
-Faire préciser dans le plan de cours la répartition des notes selon les objectifs
-Définir un nouveau modèle de choix de cours pour les étudiants de 2e et 3e année
-Réviser les règles d'application de l'article 33

*Soutien à l'apprentissage

-Encadrer les abandons par une rencontre obligatoire avec le professeur
-Limiter le nombre d'inscriptions à un même cours
-Mettre sur pied un centre d'aide à l'apprentissage du français
-Favoriser les liens entre les professeurs et les services et plus particulièrement l'API, l'Orientation, le Registrariat et l'organisation scolaire
-Définir la pertinence d'un projet de type "APPUI"
-Etudier les possibilités d'une meilleure utilisation du cours "Méthodologie du travail intellectuel"
-Identifier des moyens concrets pour encourager l'excellence et la qualité chez les étudiants autant dans la classe, par les attitudes et les interventions des professeurs qu'au niveau institutionnel

*Démarche institutionnelle

-Identifier les principaux axes de la recherche et du perfectionnement

Actions à moyen terme

°Information aux clientèles potentielles

-Intégrer des finissants dans des rencontres avec le secondaire
-Produire un vidéo d'information sur les programmes et les conditions de réussite

°Cheminement de l'étudiant

-Limiter à 6 le nombre d'heures de cours par jour
-Limiter dans le temps les modifications d'horaire, ce qui présuppose une révision du système de fabrication et de modification des horaires

°Soutien à l'apprentissage

-Elaborer des politiques d'aide par département et/ou par programme
-Expérimenter un programme d'aide à l'apprentissage pour tous les nouveaux étudiants
-Mettre sur pied des mesures spéciales de support aux étudiants concernés par l'article 33 (développement d'outils informatiques, programme de rencontres...)
-Définir des modèles d'encadrement des étudiants qui manifestent des besoins spécifiques
-Appliquer des moyens pour valoriser les études et l'excellence

°Démarche institutionnelle

-Revoir la répartition des chargesd'enseignement entre les sessions
-Avec la participation des professeurs et des divers intervenants, faire l'analyse des causes des échecs et abandons par programme et par discipline
-Planifier la recherche et le perfectionnement en relation avec l'apprentissage

Actions à long terme

-Faire l'évaluation des différents projets expérimentés
-Instaurer un modèle de plan de cours (travaux exigés, critères de sélection, etc)

-Instaurer un modèle de soutien à l'apprentissage
-Vérifier, à la suite de l'expérimentation du centre d'aide à l'apprentissage du français, s'il faut concevoir un centre d'aide élargi pour une plus grande clientèle
-A la suite de l'avènement des différentes politiques départementales, définir une politique institutionnelle d'aide à l'apprentissage
-Elaborer des modèles d'aide intégrée autour des programmes
-Voir à une meilleure utilisation de l'analyse des résultats scolaires en faisant des liens entre les résultats observés dans chaque programme et chaque discipline, et les interventions utiles auprès des clientèles-cibles

Voir le tableau «Plan d'action» (pages suivantes)

ORIENTATION D'UN ÉVENTUEL PLAN D'ACTION

Court terme	Moyen terme	Long terme
	• Informations aux clientèles	
Déterminer les conditions de réussite au collège		
Informer sur les conditions de réussite dans les différents programmes	Intégrer les finissants dans des rencontres avec le secondaire	
Élaborer des projets d'échange secondaire-collégial	Produire un vidéo	
	• Cheminement de l'étudiant	
Produire un outil sur l'organisation du temps	Limiter le nombre d'heures de cours à 6 par jour	
Produire un outil cumulatif des notes		
Présenter une répartition des notes selon les objectifs dans les plans de cours		Instaurer un modèle de plan de cours
Produire un nouveau modèle de choix de cours pour les étudiants de 2e et 3e	Limiter dans le temps les modifications d'horaire	
Réviser les règles de l'article 33		

• *Soutien à l'apprentissage*

Organiser l'encadrement des abandons	Expérimenter un programme d'aide pour tous les nouveaux étudiants	
Limiter le nombre d'inscriptions à un même cours	Instaurer des mesures de support aux élèves "article 33"	
Organiser un centre d'aide à l'apprentissage du français		Vérifier la valeur de l'expérience du centre d'aide en français
	Établir des liens entre les instances (API, Cons d'or Professeurs)	Élaborer des politiques d'aide intégré autour des programmes
	Élaborer un modèle de soutien par département et/ou programme	
Définir la pertinence d'un projet de type APPUI	Élaborer un modèle d'encadrement des étudiants avec des besoins spécifiques	
Etudier les possibilités d'une plus grande utilisation du cours Méthodologie du travail intellectuel		
Identifier des moyens pour encourager l'excellence	Appliquer des moyens pour valoriser l'excellence	

• *Démarche institutionnelle*

Identifier les axes de la recherche et du perfectionnement	Planifier la recherche et le perfectionnement	Adopter une politique institutionnelle d'aide à l'apprentissage
	Revoir la répartition des chargesd'enseignement entre les sessions	Evaluer les différents projets expérimentés
	Analyser les causes des échecs et abandons par programme	Voir à une meilleure utilisation de l'analyse des résultats scolaires

Conclusion générale

Le travail du comité sur l'aide à l'apprentissage a permis de dégager des dimensions importantes du cheminement de l'étudiant au collège de Saint-Jérôme, depuis sa demande d'admission jusqu'à sa diplômation. On a constaté de nombreuses faiblesses dans le système actuel et on a proposé des pistes d'amélioration possible qui ont été soumises par voie de consultation aux réactions des intervenants du milieu. Les réactions, suggestions ou objections ont été présentées dans ce rapport, et ont inspiré une première orientation d'un plan d'action. La première étape du mandat du comité est donc terminée.

Le comité va bientôt entreprendre la deuxième étape qui va consister à opérationnaliser les différentes démarches contenues dans le plan d'action et à en analyser toutes les dimensions. Dans cette étape, comme dans la première, il est évident que tous les intervenants du collège partagent la responsabilité des choix institutionnels qui devront se faire, et le comité va sans doute encore faire appel aux idées et aux efforts de tous.